Lire en troisième page

«HIPPIES» HOLLANDAIS ET «GRÉVISTES» AMÉRICAINS

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 196 — Vendredi 28 août 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., **La Chaux-de-Fonds:** Parc 103 tél réd (039) 3 10 88, tél adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 - 313. **Lausanne:** Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 **Genève:** Argand 4 tél (022) 32 42 40, CCP 12 - 2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMERO: 30 ct. - Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Un Mirage s'écrase près d'Yverdon

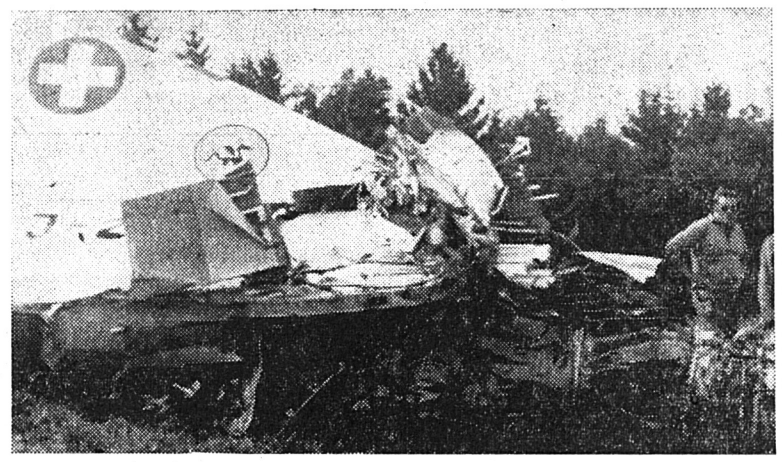

Un Mirage de l'aviation militaire suisse s'est écrasé jeudi, entre Orzens et Ursins, à une dizaine de kilomètres au sud d'Yverdon. Le pilote, qui a pu faire fonctionner son siège éjectable, est indemne, mais l'appareil est totalement détruit. C'est au cours d'un vol en patrouille que l'avion, de type Mirage 111 S, s'est écrasé au sol, à 9 h. 50, vraisemblablement à la suite d'ennuis de réacteur. Le pilote, le premier-lieutenant Jost, de l'escadrille 17, ne s'est décidé à actionner son siège éjectable pour sauter en parachute que quelques secondes seulement avant l'impact, alors que l'avion ne se trouvait plus, selon les dires d'un témoin, qu'à 100 ou à 200 mètres d'altitude. En touchant le sol presque à plat, l'avion rebondit et parcourut plusieurs centaines de mètres en se disloquant. Ses débris se sont éparpillés par milliers sur la distance séparant le point d'impact des débris les plus importants. Par chance, il n'y avait personne près de l'endroit où l'avion s'est écrasé. Moins d'un quart d'heure avant, un agriculteur y travaillait encore. Depuis l'entrée en service des premiers avions Mirage en 1964, c'est la deuxième perte d'un avion de ce type par notre aviation militaire. Le 3 avril 1969, un Mirage 111 BS (biplace) s'était écrasé près de Buochs, faisant un mort et un blessé.

Le droit au logement: A quel logement?

Telle est la question fondamentale que pose l'initiative pour le droit au logement. « La Confédération reconnaît le droit au logement et, à cet effet, prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer n'excède pas leur capacité financière. »

Contrairement à ce que prétendent les milieux de l'économie privée qui tirent déjà à boulets rouges sur cette initiative, elle ne vise ni à quelque « étatisation » du logement, ni à faire de la Confédération, des cantons et des communes des entreprises immobilières.

Elle a deux objectifs tout simples, mais essentiels : provoquer un débat qui fera mieux prendre conscience de tous les aspects du problème du logement — qui sont rarement vus dans leur ensemble — et contraindre les autorités à pratiquer dans ce domaine une politique qui réponde à la diversité de ces aspects, et tout particulièrement aux exigences non seulement « sociales » au sens étriqué et pécuniaire où on l'entend encore trop généralement, mais humaines.

L'initiative veut amorcer une politique du logement qui ne soit plus seulement quantitative, comme celle qui a été faite jusqu'à maintenant, et dont la statistique a été le seul critère. Et encore les chiffres sur lesquels on se fonde pour apprécier les besoins quantitatifs sont-ils faussés. En effet, les recensements des nouveaux logements construits comprennent les résidences dites secondaires, qui ne contribuent en rien à atténuer la pénurie.

Certes, pour chacun, trouver un toit, c'est l'impératif le plus urgent. Jusqu'à maintenant, la législation en vigueur n'a pas permis d'y répondre. L'effort doit être intensifié, mais il ne doit plus être quantitatif seulement et doit être conçu de manière à répondre aux autres besoins, encore terriblement négligés parce qu'on n'en avait longtemps pas pris une conscience suffisante.

L'initiative pour le droit au logement vient à son heure ; parce que cette conscience devient vive partout, et pour deux autres raisons aussi : les travaux entrepris en vue de l'élaboration de la loi d'exécution pour l'aménagement du territoire touchent à leur fin ; un article constitutionnel sur la protection de l'environnement et la loi d'application y relative sont également en préparation. Ces actes législatifs sont complémentaires. On ne peut, en effet, concevoir un aménagement du territoire sans protection ni revalorisation de l'environnement. Tous deux visent à libérer l'homme de toutes sortes de pesantes hypothèques d'un essor chaotique des techniques et de l'économie, d'un développement tout aussi désordonné des implantations industrielles et de l'habitat.

De même que l'initiative syndicale pour la réforme du droit foncier (qui était pour l'essentiel une initiative pour un meilleur aménagement du territoire et pour la protection de l'environnement) a donné le branle, l'initiative pour le droit au logement doit amorcer une réflexion et une action portant sur le troisième volet : l'amélioration du logement, afin qu'il réponde partout aux mêmes besoins vitaux que ceux que veulent satisfaire les deux lois en préparation.

Une législation sur le logement doit non seulement tendre à adapter les loyers aux revenus, mais mettre à la disposition de chacun des logements qui soient dans le plein sens du terme un « home », un lieu où la « sphère privée » ne soit pas un vain mot, mais une réalité. On est loin du compte. La sonorité des constructions, l'exiguïté de trop de pièces (qui ne méritent pas ce nom), la promiscuité, l'inconfort et le doublement de travail qui en résulte pour la ménagère, tout cela, comme aussi la laideur schématique de tant d'immeubles édifiés sans le moindre souci de beauté, rend illusoire cette « sphère privée ». Pour pallier ces insuffisances, les propriétaires multiplient les règlements draconiens qui limitent les ébats des enfants (ou excluent même les enfants), qui mutilent la joie de vivre. Et ainsi trop de travailleurs ne quittent les contraintes du travail que pour en retrouver d'autres « à la maison ».

En un mot comme en cent, l'initiative pour le droit au logement veut engager les autorités à édicter en la matière des dispositions qui, comme celles des deux autres législations, doivent créer les conditions d'un véritable épanouissement de l'homme.

T. Ch.

A PROPOS...

Bien intéressant article, dans le « Monde » du 21 août, sur Meyer Lansky, le financier de la Mafia.

Selon Jacques Amalric, auteur de l'article, « Meyer Lansky mène une vie très rangée et sans tapage, comme il convient à un homme d'affaires d'envergure moyenne qui a décidé de prendre sa retraite. Il paie régulièrement ses impôts (...) sort peu (...) et se contente d'une promenade quotidienne en compagnie de son chien.»

« La force principale de Meyer Lansky réside dans sa discrétion. Extrêmement intelligent, Lansky alias Meyer Suchewiansky, né à Grodno, en Russie, arrivé aux Etats-Unis à l'âge de neuf ans — est aujourd'hui le grand financier de la Mafia. (...)

» La méthode utilisée par Lansky pour réussir à « respectabiliser » les activités de la Mafia est extrêmement simple : elle passe par la Suisse. (...) Le scénario est extrêmement simple : par divers « courriers », Lansky fait porter dans les banques suisses l'argent mal acquis par la Mafia. Ces sommes sont ensuite réinvesties aux Etats-Unis dans des affaires parfaitement honnêtes (? réd.). Lansky se garde bien, à ce stade, de se manifester. Les opérations sont dirigées par un intermédiaire vivant en Suisse. Lui seul, Lansky mis à part, connaît la provenance des fonds. Les entreprises américaines qui en bénéficient ignorent tout... »

Mal fait, ça ! Vous êtes un honnête industriel, vous fabriquez du napalm à des prix raisonnables, et voilà qu'il s'avère que vos fonds provenaient de la Mafia !

« ... L'intermédiaire favori de Lansky est parfaitement connu. Il s'agit d'un Canadien d'origine russe du nom de Pullmann. »

A propos, vous avez vu ? Niarchos lui aussi s'est installé chez nous ? Ça m'a fait plaisir : depuis l'initiative Schwarzenbach, je doutais sérieusement de notre vocation d'hospitalité.

Jeanlouis CORNUZ.

Cela s'est passé dans notre pays ▼

■ **TUÉ SOUS UN TRACTEUR.** — M. Tomislav Jevtic, 26 ans, d'origine yougoslave, ouvrier agricole chez M. Pierre Moinat, à Pampigny, a perdu la vie jeudi après midi dans un accident. Alors qu'il contournait la ferme de son employeur au volant d'un tracteur, celui-ci sortit du chemin, arracha une balustrade et dévala un talus haut de quatre mètres. Le véhicule fit un tour complet sur lui-même et le conducteur fut écrasé.

■ **VIOLENTE EXPLOSION A LAUSANNE.** — Une violente explosion, due probablement à une accumulation de gaz dans un appartement momentanément inoccupé, a ébranlé le quartier de la Borde, à Lausanne, jeudi en début de soirée, faisant deux grands blessés et des dommages considérables. Elle s'est produite au rez-de-chaussée d'un HLM de quatre étages, dans une cuisine. Deux appartements ont été détruits avec leur mobilier et un troisième fortement endommagé. Les murs et le plafond ont été pulvérisés, les portes et les fenêtres soufflées. Toutes les vitres de la façade de l'immeuble ont volé en éclats.

Dans l'appartement où l'explosion s'est produite, on devait trouver deux personnes sérieusement blessées : un homme souffrant entre autres d'une fracture du bassin, et une femme grièvement brûlée. Tous deux ont été hospitalisés d'urgence.

■ **ENCORE UN SOUS-OFFICIER MORT EN SERVICE.** — Pendant une leçon de gymnastique jeudi après midi, le sergent Jean-Pierre Meylan, âgé de 45 ans et domicilié à Bellevue (GE) a été terrassé par un malaise. Le DMF qui a communiqué cette information jeudi soir, ajoute que le sergent est décédé peu après son rapide transport à l'Hôpital de Saint-Maurice. Il effectuait un cours de complément à la brigade forteresse 10. C'est le troisième sous-officier suisse qui meurt en service en une semaine.

■ **MORT DE L'ÉVADÉ BLESSÉ PAR UNE BALLE.** — André Demenus, ressortissant français, âgé de 26 ans, détenu à la prison centrale de Fribourg et qui avait été atteint d'une balle dans le dos par un agent alors qu'il tentait de s'évader de l'Hôpital cantonal où il avait été admis, est décédé mardi soir dans un établissement hospitalier des suites de ses blessures. La victime, un cambrioleur notoire, avait été hospitalisée après qu'il eut tenté de mettre fin à ses jours en prison en s'ouvrant une artère du bras.

Selon des renseignements fournis par la police cantonale fribourgeoise, une enquête judiciaire a été ouverte par les soins du juge d'instruction militaire cantonal. Puis, selon les résultats de l'instruction, l'agent sera déféré au Tribunal militaire. Il est possible que la Chambre d'accusation décerne un non-lieu.

■ **REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION : PLUS TARD QUE PRÉVU.** — L'ancien conseiller fédéral Wahlen a commenté jeudi matin au cours d'une conférence de presse le résultat du vaste sondage d'opinion organisé en vue de préparer éventuellement une revision totale de la Constitution fédérale. Les réponses reçues, qui forment la matière de quatre volumes, apportent de nombreuses suggestions, mais font généralement confiance aux institutions actuelles. On ne discerne pas non plus de divergences essentielles dans les conceptions des diverses régions linguistiques.

Vers la fin de 1971, le groupe de travail, présidé par M. Wahlen, remettra son rapport final au Conseil fédéral. Ce rapport tentera de dégager une synthèse des avis réunis, et le groupe dira s'il juge opportun de tenter une revision totale. Il appartiendra alors au Conseil fédéral de décider s'il y a lieu de désigner une commission élargie chargée d'élaborer un projet qui serait ensuite soumis aux Chambres (ou à une assemblée constitutante). Mais en tout état de cause, la date qui avait été avancée pour organiser une consultation populaire sur une nouvelle constitution, à savoir 1974, ne pourra pas être tenue : les délais seront bien plus longs.

Travailleurs étrangers, agriculture: deux thèmes examinés par le comité de l'USS

Le comité de l'Union syndicale suisse a siégé à Berne sous la présidence d'E. Wüthrich, conseiller national. Il a pris connaissance d'un échange de vues entre une délégation de l'Union syndicale et M. Brugger, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique, en présence de M. Grübel, directeur de l'OFIAMT. L'entretien a porté sur la main-d'œuvre étrangère. En plein accord avec le comité syndical, la délégation a insisté sur la nécessité de poursuivre la réduction progressive du nombre des travailleurs immigrés par un abaissement approprié du nombre des autorisations d'entrée ; la délégation a également mis l'accent sur le libre choix de l'emploi, qui doit contribuer à augmenter la mobilité de la main-d'œuvre.

Le comité s'est prononcé sur le projet de revision de la loi sur les crédits d'investissement dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes. Il lui paraît judicieux de poursuivre l'octroi de ces crédits au-delà de 1974, le processus de modification des structures agricoles étant encore loin d'être achevé. Il souhaite que les crédits d'investissement soient également affectés à la réadaptation professionnelle et à la réintégration économique des agriculteurs devenus superflus.

En ce qui concerne l'augmentation du prix du lait de deux centimes dès le 1er novembre demandée par les organisations agricoles, le comité syndical estime que les paysans ont droit à une rémunération équitable ; en particulier, une certaine compensation de l'alourdissement des charges consécutif au relèvement des intérêts hypothécaires paraît justifiée. Il n'en reste pas moins qu'une nouvelle hausse du lait risque d'être suivie d'une nouvelle phase de surproduction et de difficultés d'écoulement. Le comité syndical s'oppose à un reversement de l'augmentation demandée sur les prix de détail du lait et des produits laitiers, ce qui donnerait une nouvelle impulsion au renchérissement.

Le comité syndical a institué une commission chargée d'étudier l'institution éventuelle dans le cadre de l'Union syndicale, d'une assurance collective pour l'assistance judiciaire en cas d'accident de la circulation survenant en marge de l'activité professionnelle.

DANS MON CALEPIN

XV

Le matérialisme historique de Marx semble bien être, non une vérité entière, indivisible et indiscutable, mais plutôt une vérité fragmentaire, qui doit être jointe à d'autres pour expliquer l'évolution sociale, et dont l'importance s'est accrue dès le moment où la technique a commencé à dominer la société. Les tendances de l'homme lui-même ont toujours provoqué en premier lieu les événements dont il reste l'acteur principal, même s'il n'est pas libre de tous ses mouvements.

Si le système de la « fabrique à main » crée une situation économico-sociale dans laquelle la méthode de fabrication mécanique devient une nécessité, puis à son tour celle à vapeur, ce n'est pas seulement par la puissance de contrainte — qui serait toujours identique — des conditions de production, mais par les actes mêmes des hommes qui sont à leur origine: besoins jamais assouvis, volonté d'extension sans fin, intérêt, profit, pouvoir, sans oublier la soif d'inventions, toutes aspirations absolument fondamentales, donc premières. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de marche irréversible de l'histoire, celle-ci n'étant que le chemin qui mènerait forcément à l'abolition du capitalisme, à la dictature du prolétariat puis à la transformation subite de l'homme-loup en citoyen à tout jamais paisible. Il existe certes un important mouvement de progrès, pas toujours perceptible d'ailleurs. Mais l'histoire est tortueuse, les retours en arrière sont nombreux parce que l'être humain a infiniment de peine à devenir différent.

Sœur du matérialisme économique est la lutte des classes. Ce fut, de la part de Marx, une mise en évidence géniale que d'attirer l'attention sur la stratification sociale, trop méconnue jusqu'alors des économistes. Encore que, dans ce cas aussi, l'excès de schématisation et l'absence d'explications claires apparurent. Deux seules classes existent: d'un côté ceux qui possèdent les moyens de production, les capitalistes; de l'autre ceux qui n'en disposent pas et sont forcés de vendre leur travail, les prolétaires. Les classes intermédiaires — paysans, artisans, petits et moyens commerçants, professions libérales — ne subsistaient que comme anomalies devant bientôt disparaître.

L'anomalie ne serait-elle pas plutôt le fait que la situation actuelle dément ces prévisions ? Le capitalisme n'est pas encore mort, il évolue; une société mixte apparaît de plus en plus comme la solution d'avenir; les classes se sont constamment interpénétrées et perdent leurs caractéristiques extrêmes. Bref, la prophétie ne s'est nulle part réalisée comme prévu.

Bernard Gygi.

STADE DE LA MALADIÈRE
NEUCHATEL

SAMEDI 29 AOÛT
à 20 h. 15

Neuchâtel Xamax – WETTINGEN

Championnat de ligue B

Match des réserves dès 18 h. 15

Vous remboursez un prêt comptant[V] de fr. 2000.– en 21 versements mensuels de fr. 107.20 par exemple.
Vous fixez vous même le montant et le nombre de mensualités.
Nous tenons compte de vos désirs personnels.
L'intérêt et les frais sont compris dans les mensualités.
Nos collaborateurs vous conseilleront volontiers et vous donneront tout renseignement désiré.

2000.– prêt comptant[V]

Nom
Adresse
54

Je m'intéresse à un prêt comptant[V] et désire recevoir la documentation par retour du courrier.

Veuillez découper et adresser ce talon-réponse à la Banque Populaire Suisse Centrale PrC Case postale 3000 Berne 23

En plus de la Centrale PrC, chacune des 84 succursales de la BPS est à votre disposition pour vous renseigner ou pour vous envoyer la documentation

Banque Populaire Suisse

La Caisse d'Epargne du District de Courtelary
(039) 4 91 15

avec agence à Tramelan
(032) 97 52 22

vous offre

4% sur livrets d'épargne (sans limite de somme)

5 ½ % sur bons de caisse et livrets à terme à 3 ans

5 ¾ % sur bons de caisse et livrets à terme à 5 ans

Toutes opérations de banque
Change — Safes
aux meilleures conditions

A NEUCHATEL
En plein centre, dans le quartier des vieilles choses...
une étape agréable et confortable

les halles

Une autre à découvrir:

Le Pavillon

au bord du plus grand lac de Suisse

A MONTANDON, restaurateur

Articles hygiéniques

Demandez les prospectus.
Expédition rapide et discrète.
E. Schneider
Case postale 121
8024 Zurich

Soutenez les annonceurs de votre journal !

A LA CHAUX-DE-FONDS
1000 m² sur 4 étages
EXPOSITION

Meubles
Tapis
Rideaux

Grenier 14
LEITENBERG

RA-O-63

Avantageux.

La marche est un vrai plaisir avec Raichle.

Particulièrement avantageux. Forme sportive moderne. Semelle de caoutchouc Sporty antidérapante. Stable sur le terrain, souple et rembourré. Entièrement doublé de cuir. Cuir «Résisto» grainé, souple et étanche, ou daim sport. Très recommandable.

Raichle Niesen
Enfants fr. 34.80/37.80
Dames fr. 47.80
Messieurs fr. 52.80

Raichle
Il existe une chaussure Raichle pour chaque pied et chaque budget.

En magasin: grand CHOIX de chaussures de marche et de travail

J. KURTH SA 1895-1970 75 ANS

LA CHAUX-DE-FONDS
Place du Marché - Rue Neuve 4
PARKING: place du Marché

Visitez notre BAZAR SELF-SERVICE:
vous y trouverez des CHAUSSURES à des PRIX très AVANTAGEUX

HOPITAL, LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039 / 3 53 53

Cherche pour entrée immédiate ou date à convenir:

un cuisinier diplômé
un aide de bureau
(possédant le permis de conduire)
un aide-magasinier
employées de maison

Traitement: selon capacité et expérience.

Les offres de services écrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, doivent être adressées à la direction de l'hôpital, Chasseral 20, La Chaux-de-Fonds.

Pour toutes les demandes de renseignements, tél. (039) 3 53 53 (interne 406)

Pour lutter contre la TBC sans hésiter la dépister

Radiophotographies au Locle
du 7 au 17 septembre 1970

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

25 août 1970

Naissance

Mengibar Sandra, fille d'Alejandro, maroquinier, et de Carmen née Samper.

Décès

Mollier née Nicolet Marguerite, née le 12 octobre 1917, ménagère, épouse de Charles-Léon.

Matthey-Junod Fritz-Auguste, né le 8 avril 1905, notaire, époux d'Yvette-Marguerite née Delachaux.

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux

Institut de biochimie de Neuchâtel:

Selon des étudiants, tout ne serait pas si simple pour eux

Nous l'avons dit au lendemain de la conférence de presse donnée en l'absence du chef du Département de l'instruction publique au sujet de l'Institut de biochimie : les problèmes soulevés par cette affaire sont encore loin d'être éclaircis, et nous avions émis le vœu qu'ils puissent être abordés à fond, au cours d'une nouvelle conférence de presse, celle-ci tenue par le conseiller d'Etat Jeanneret lui-même.

Confirmant nos vues sur l'affaire, plusieurs étudiants de la Faculté des sciences ont adressé collectivement une lettre à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel ». Cette missive déclare notamment ceci :

Malgré les rumeurs persistantes qui circulaient à la Faculté des sciences depuis plus de six mois, il est surprenant que les premiers concernés, les étudiants, ne sont aujourd'hui encore pas officiellement avisés des décisions prises quant à l'avenir de l'Institut de biochimie. D'autre part, le rectorat tient pour acquis le départ des étudiants soit pour le Poly, qui n'a en fait fourni aucune garantie d'admission sans perte de temps, soit pour Genève où le diplôme de biochimie n'est qu'à l'état de projet, et ne s'est nullement préoccupé du sort de tous les étudiants. Ces derniers, dans une complète incertitude, se sont vus contraints d'entreprendre eux-mêmes des démarches qui sont loin d'aboutir.

De plus, durant la séance d'information du 20 août, il n'a aucun moment été question d'un quelconque dédommagement à l'égard des étudiants des première, deuxième et troisième années qui seront probablement contraints de poursuivre leurs études ailleurs (?).

La loi du silence est donc bien le premier symptôme du mal dont souffre l'Université et contre lequel nous n'aurons de cesse qu'une thérapeutique valable lui soit enfin appliquée. Cette loi du silence, nous en voyons une nouvelle démonstration dans le fait que les auteurs de la lettre se sont vus contraints de demander à la rédaction de la « FAN » de leur assurer l'anonymat : ils ont des examens à passer... Cette crainte ne serait-elle pas révélatrice de la raison pour laquelle l'Université peut continuer à vivre en monde fermé, coupé de l'extérieur : parce que ses structures et son atmosphère paraissent telles que la docilité, la soumission au système y sont une condition indispensable de réussite, de promotion professionnelle, autant peut-être que les connaissances ?...

Michel-H. KREBS.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinémas: CORSO, 20.30, «Que la Bête meure» — EDEN, 20.30, «La Vengeance du Shérif» — PLAZA, 20.30, «Un Pistolet pour 100 Cercueils» — RITZ, 20.30, «Le Bal des Maudits» — SCALA, 20.30, «Mort ou vif».
Pharmacie d'office: Coopérative, officine No 3, Léopold-Robert 108 (dès 21.00, tél. 11).
Permanence médicale et dentaire: tél. 2 10 17.

LE LOCLE

Cinémas: LUX, 20.30, «Custer Homme de l'Ouest» — CASINO, 20.30, «Le Journal intime d'une Demi-Vierge».
Pharmacie d'office: Mariotti (dès 21.00, tél. 17).
Permanence médicale et dentaire: tél. 17.

NEUCHATEL

Cinémas: APOLLO, 14.30, 20.00, «Le Jour le plus long» — ARCADES, 2015, «My Fair Lady» — BIO, 15.00, 18.40, 20.45, «Mash» — PALACE, 20.30, «L'Etalon» — REX, 20.45, «Excited» — STUDIO, 20.30, «Rome comme Chicago».
Pharmacie d'office: Coopérative, Grand-Rue (dès 23.00, tél. 17).

De trois mois en trois mois, une organisation neuchâteloise relativement peu connue, « Feu et Joie » organise en rapport avec les services sociaux parisiens des convois d'enfants de la région parisienne qui sont dans une situation misérable. **Une cinquantaine de ces gosses** vont être ramenés chez eux après avoir passé plus de deux mois dans des familles neuchâteloises et le 12 septembre un nouveau convoi arrivera pour un séjour identique chez ceux qui voudront bien les accueillir.

Repose en paix, cher papa.

Monsieur et Madame Francis Farine,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur

JOSEPH FARINE

leur cher et regretté papa, cousin, parent et ami, enlevé à leur affection mercredi, dans sa 75e année, des suites d'un accident.

La Chaux-de-Fonds, le 26 août 1970.
Avenue Charles-Naine 24.

L'incinération aura lieu samedi 29 août.
Culte au crématoire, à 9 h.
Le corps repose au pavillon du cimetière.
Domicile de la famille: rue de Chasseral 82.
Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

PSST

Féminin-masculin

Avec le fameux « mouvement de grève des femmes » lancé aux Etats-Unis, le problème des rapports entre les sexes et particulièrement de la place de la femme dans notre société a rebondi. Rebondi seulement, car il y a longtemps que toute la presse en parle, que des bouquins sont écrits, des colloques organisés, des films et des émissions radio-TV réalisés sur ce thème — effectivement important.

Il ne fait aucun doute que bien des choses ont changé, et que bien des choses changeront encore dans ce domaine.

Mais je n'aborderai pas, bien évidemment, ce problème vaste et délicat dans le cadre d'un si modeste billet. Je pense simplement qu'il y a trop d'« extrémistes » tant du côté mâle que femelle, et que tout serait beaucoup plus facile si l'on voulait bien assumer de part et d'autre les caractéristiques propres à son sexe; car on ne bâtira rien de valable pour l'avenir sans avoir fait de sérieux progrès dans la connaissance de sa propre nature, j'en suis persuadé. A ce propos, lisez le livre de Desmond Morris: « Le Singe nu »...

Ce que je voulais noter ici, c'est l'idée que j'ai entendue émettre récemment dans la conversation d'un jeune couple dont les deux membres travaillent. Pourquoi, quand le postulat « A travail égal, salaire égal » sera réalisé, n'alternerait-on pas les charges ménagères ? Un an, c'est moi qui travaille au-dehors et toi qui dirige le ménage, un an c'est le contraire! Cette idée peut paraître farfelue, mais l'important, m'a-t-il semblé, c'est qu'elle touche à un point particulièrement crucial du problème: la condition « obligatoire » de ménagère qui est attribuée à la femme. Là, il y a une injustice, au moins par le fait que cette condition n'est quasi jamais assimilée à un travail, donc qu'elle ne s'accompagne ni de rémunération, ni de prestation sociales, ni de liberté de choix, ni de législation protectrice...

C'est un exemple: l'« homme au foyer » ne ferait qu'inverser le problème sans le résoudre. Mais le partage, la collaboration, la compréhension mutuelle, en un mot la justice restent à réaliser sur ce point comme sur les autres.

Quand je pense à la foule des femmes qui n'ont même pas droit à un argent de poche...

Provo.

Cadeau ou illusion? Fiscalité équitable?

PAR RÉMY SCHLÄPPY, CONSEILLER D'ÉTAT

II. L'impossible compensation

Le POP a décidé que oui puisque le 13 janvier 1969 il annonçait une initiative populaire et que le 12 septembre, par arrêté, le Conseil d'Etat fixait à 9497 le nombre de signatures valables déposées à la Chancellerie dans le délai légal. Cette initiative est conçue dans les termes généraux suivants:

Considérant l'augmentation de la charge fiscale des petits et moyens contribuables, les électeurs et électrices soussignés, jouissant du droit de vote dans le canton de Neuchâtel, demandent par une initiative populaire une revision de la loi sur les contributions directes du 9 juin 1964 de manière à réaliser les postulats suivants:

1. Réduction de l'impôt sur le revenu des petits et moyens contribuables, personnes physiques, par l'adoption d'une nouvelle échelle. L'ordre d'importance de la réduction sera de 50 % au niveau de 2000 fr., de 16 à 17 % au niveau de 12 000 fr., de 6 à 8 % au niveau de 20 000 fr. de revenu imposable.

2. Introduction d'une déduction de 500 fr. pour les contribuables accompagnant leur déclaration d'impôt d'une attestation de salaire.

3. Porter de 1000 fr. à 2000 fr. la déduction sur le revenu provenant de l'activité de la femme du contribuable.

4. Introduction dans la loi d'une déduction forfaitaire de 500 fr. pour les dépenses professionnelles.

5. Suppression de l'impôt sur le revenu des personnes mineures.

6. Introduction d'une déduction forfaitaire de 1500 fr. sur le revenu provenant d'une rente AVS ou AI cumulée avec la déduction actuelle de 20 % du montant de la rente. La diminution du produit de l'impôt résultant de la réalisation des postulats ci-dessus sera compensée par:

a) l'augmentation à 6 ‰ du taux réel de l'impôt sur la fortune tout en maintenant les franchises prévues à l'article 33 de la loi sur les contributions;

b) l'élévation du taux réel maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et les nouvelles recettes provenant de l'amnistie fiscale et de l'application entière des possibilités de la loi sur les contributions directes aux contribuables de condition indépendante et aux personnes morales.

* * *

La valeur psychologique d'une pièce de 5 fr. restant établie, la promesse faite aux gens de diminuer leur bordereau d'impôt ne pouvait qu'inciter 9500 électeurs et électrices à signer cette initiative. Les signataires ignoraient probablement les effets de leur participation. Les voici en chiffres:

Diminution du revenu fiscal du canton (à compenser par d'autres ressources)	**Fr. 10 000 000.—**
Diminution du revenu fiscal des communes	**Fr. 7 000 000.—**

En fait, il est exact que lorsque son salaire s'accroît, le contribuable change de catégorie fiscale et que le montant de son bordereau augmente. Cela est inévitable dans un système ayant pour effet de charger plus lourdement les gros revenus. C'est la raison pour laquelle le Département des finances a décidé en 1968 déjà, et pour l'année fiscale 1969, avec l'accord du Conseil d'Etat, de porter à 500 fr. la déduction pour les dépenses professionnelles et de l'appliquer à tous les salariés de manière forfaitaire, sans justificatifs.

* * *

Ainsi le point 4 de l'initiative est déjà réalisé ce qui ramène à 9 millions de francs environ la moins-value sur l'impôt cantonal. Conscients de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Etat de se priver d'une telle somme, les auteurs de l'initiative proposent des compensations fiscales dans quatre directions:

1. « L'application entière des possibilités de la loi sur les contributions directes aux contribuables de condition indépendante et aux personnes morales. » C'est un camouflet infligé aux fonctionnaires responsables qui mettent tout en œuvre actuellement déjà pour dépister les fraudeurs. Certes, il y en aura toujours qui échapperont pour un temps tout au moins aux agents du fisc, comme il y aura toujours malheureusement des malfaiteurs qui échapperont aux gendarmes.

Mais la lutte est d'ores et déjà engagée à fond et l'adoption d'un nouveau texte par le peuple ne changerait rien. Il n'y a donc rien de substantiel à espérer de ce côté-là.

* * *

2. Les initiateurs comptent aussi sur les recettes nouvelles provenant de l'amnistie fiscale décrétée par la Confédération en 1969.

Mais si cette amnistie a été votée par le peuple c'est que les cantons et les communes en avaient financièrement besoin. Il n'est dès lors pas possible de l'offrir en compensation des pertes prévues par l'initiative.

* * *

3. Le cumul de la réduction des taux jusqu'à 20 000 fr. de revenu imposable d'une part, de l'augmentation de certaines déductions légales ou de l'introduction de nouvelles déductions forfaitaires ou exonérations d'autre part, aurait pratiquement pour conséquences que toutes les personnes ayant un revenu imposable inférieur à 24 000 fr. c'est-à-dire 94 % environ de l'ensemble des contribuables (personnes physiques), bénéficieraient d'un allégement fiscal.

Pour compenser cette perte, les auteurs de l'initiative préconisent de porter de 3 à 6 % le taux réel de l'impôt sur la fortune des personnes physiques en maintenant toutefois les défalcations instituées par la loi de 1964 en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans.

L'application d'une telle mesure équivaudrait à revenir à des taux d'imposition aussi élevés que ceux de la loi de 1949. Ils étaient les plus hauts de Suisse. Pratiquement cela n'est pas possible car notre canton se viderait d'une grande partie de sa substance fiscale au profit des cantons voisins qui connaissent tous des régimes fiscaux plus favorables à cette catégorie de contribuables.

* * *

4. Le texte de l'initiative prévoit encore des élévations du taux réel maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, auquel 200 contribuables seraient soumis. Dans l'ensemble, une telle hausse ne toucherait que 6 % environ des contribuables et pour atteindre le but recherché elle devrait être considérable.

R. S.

* Voir notre numéro du 27 août.

(A suivre.)

FRIGOS INDESIT

Spacieux; rayons inoxydables; éclairage intérieur automatique; fermeture magnétique de la porte; dégivreur automatique, assurant le dégivrage sans interruption de la réfrigération; thermostat permettant le réglage de la température; compresseur thermique, silencieux et économique; condensateur incorporé.

Garantie de 5 ans sur le groupe réfrigérateur.
Service après vente rapide et précis dans toute la Suisse.

Divers modèles:	140 l.	165 l.	190 l.	250 l.
Superfreezer	Fr. 298.—	438.—	498.—	598.—
Superfreezer teak	Fr. 578.—	498.—	598.—	698.—

EXPORT 140 l. Fr. **268.-**

Larges facilités de paiement

SALON DES ARTS MÉNAGERS NUSSLÉ

NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7 **La Chaux-de-Fonds** Tél. (039) 2 45 31

Dans sa séance d'hier, le Conseil général a décidé de reporter à une date ultérieure la discussion sur l'initiative populaire concernant la protection du biotope des Pontins.

★

Le Conseil général a en outre décidé d'acquérir pour 2500 fr. une sculpture de Ramseyer pour l'école secondaire.

Il a enfin accordé 40 000 fr. pour un projet de renforcement de l'adducteur d'eau.

SAINT-IMIER: Sauvegarde d'un biotope

Dans sa séance de presse de mardi, le comité de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède-Chasseral a donné les raisons essentielles de son opposition inébranlable à la construction dudit village au lieu prévu entre deux réserves naturelles totales, à savoir l'intérêt général et la protection de la nature et des sites.

Le 20 juin 1968, la publication officielle de la construction d'un village de 66 maisons de vacances sur une tourbière sise à quelque 5 km. de Saint-Imier éveilla plusieurs oppositions basées notamment sur l'article 10 de la loi forestière bernoise interdisant toute construction à moins de 30 m. d'une forêt. Sur la proposition de la Direction cantonale des forêts, le Conseil exécutif délivra, le 17 mars 1970, l'autorisation de construire à 5 et à 20 m. de la forêt en bordure de la tourbière voisine extérieure. Démuni d'arguments légaux, le préfet se vit obligé d'accorder le permis de bâtir. Un recours fut alors adressé contre l'arrêté du 17 mars du gouvernement au Tribunal fédéral et au Conseil exécutif contre la décision préfectoriale. Une initiative rapidement couverte du tiers des votants, lancée sur le plan communal, demanda l'interdiction de construire sur les parcelles en question ; elle fut déposée au Conseil municipal.

Les initiateurs de ce mouvement oppositionnel et la majeure partie de la population osent croire que le Conseil d'Etat reviendra sur sa décision en acceptant le recours tendant à protéger un des plus riches biotopes du Jura.

H. W.

PROGRAMMES

RADIO +TV

RADIO

Vendredi 28 août 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Colomba», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Sur les scènes du monde. 18.30 Micro dans la vie - Mon pays c'est l'été! 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 La bonne adresse. 20.35 Orch. symphon. 22.40 Inf. 22.45 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 De vive voix. 22.00 Idoles du jazz. 22.30 Prélude à la nuit.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Thé-concert. 17.00 Mus. pop. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 19.50 Chron. mondiale. 20.00 Pêle-mêle. 22.15 Inf. 22.30 Divertissement musical.

Samedi 29 août 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 Soufflons un peu. 7.00 Miroir-première. 7.30 Mon pays c'est l'été! 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Samedi-dimanche. 8.30 Route libre. 9.00, 10.00, 11.00 Inf. 10.50 Les ailes - Roulez sur l'or! 12.00 Inf. 12.25 Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 La radio propose. 13.00 Carnet de vacances. 14.00 Inf. 14.05 De la mer Noire à la Baltique. 14.35 Le chef vous propose. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs.

Second programme de Sottens. — 8.00 This is your sentence. 8.15 Revue des livres. 8.30 Matin des musiciens. 9.30 Témoignages. 10.00 Des pays et des hommes. 10.30 Let the peoples sing 1970. 11.00 Culture française. 11.30 L'enfance devant le miroir sonore. 12.00 Midi-mus. 13.15 Inf. musicales. 13.20 Concert. 14.00 Ménestrandie. 14.30 Carnet de notes. 15.25 Compositeurs suisses.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30. 6.10 Réveil en mus. 6.50 Mon jardin. 7.10 Auto-radio. 8.30 Mosaïque helvétique. 9.00 Vacances pour les enfants inadaptés. 9.05 Magazine des familles. 10.10 Boîte à mus. 11.05 Extraits de revues musicales. 12.00 Harmonie. 12.40 Magazine réalisatif. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Nouveautés du jazz. 15.00 Economie politique. 15.05 Chœur de dames. 15.25 Ensemble champêtre.

TV ROMANDE

Vendredi 28 août 1970

17.30 «Le Trésor du Château sans Nom», feuilleton. 18.00 Bulletin. 18.05 Tahiti: opération Gauguin. 18.30 Avant-première sportive. 18.50 Les Poucetofs. 18.55 «Nanou», feuilleton. 19.25 La vie sur les terres desséchées. 20.00 Téléjcurnal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Les Saintes Chéries», feuilleton. 21.00 La Suisse pendant la seconde guerre mondiale. 21.50 Show chaud. 22.40 Téléjournal.

Samedi 29 août 1970

15.10 Cours de vacances.

TV FRANÇAISE

Vendredi 28 août 1970

1re chaîne. — 18.25 Dernière heure. 18.30 Skippy le kangourou. 18.55 Maison de Toutou. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Feuilleton: «Prune». 19.45 Inf. première. 20.25 Hondo. 21.15 Panorama. 22.30 Il fallait le trouver. 23.15 Télénuit.

2e chaîne. — 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.25 Mid Mad Mod. 20.55 «Un Eté violent», film. 22.30 Carte blanche à Fr. Reichenbach.

Samedi 29 août 1970

1re chaîne. — 12.30 Tcute la ville joue. 13.00 Télémidi.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

LAUSANNE: Comité du PSL. — Lundi 31 août, à 18 h., à la Maison du Peuple.

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur est convoqué aux dates suivantes: a) lundi 14 septembre, à 20 h., Maison du Peuple de Lausanne, salles 5-6. Ordre du jour: 1. Rapport sur les assemblées régionales des 10 et 11 septembre; 2. Rapport sur la préparation de la campagne pour la votation fédérale des 26 et 27 septembre 1970; 3. Rencontre avec les représentants de la Jeunesse socialiste vaudoise; 4. Ordre du jour définitif du congrès extraordinaire du 10 octobre 1970; 5. Divers.

b) Lundi 5 octobre, à 20 h., Maison du Peuple de Lausanne, salles 5-6. Ordre du jour: 1. Examen des propositions des sections sur les modifications des statuts; 2. Votation cantonale des 17 et 18 octobre 1970 (initiative fiscale du POP); 3. Examen des autres objets de l'ordre du jour du congrès extraordinaire; 4. Divers.

CANTON DE NEUCHÂTEL

COMITÉ CANTONAL. — Lundi 31 août, 20 h. 15, Hôtel City, Neuchâtel.

CANTON DE GENÈVE

Bureau du Comité directeur. — Lundi 31 août, à 20 h. 30, au secrétariat, 18, bld James-Fazy.

Commission électorale. — Mardi 1er septembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

Assemblée générale extraordinaire. — Jeudi 3 septembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel de Genève, 27, rue des Pâquis.

Assemblées régionales vaudoises

Le Comité directeur a décidé la convocation d'assemblées régionales. Elles auront lieu selon le plan ci-dessous avec les représentants du bureau du Comité directeur suivant :

Jeudi 10 septembre 1970, à 20 h.

1. Grand district, Pays-d'Enhaut, à Aigle (R. Lambercy et R. Deppen) ;

2. Riviera-Lavaux, à Vevey (P. Aubert, J.-Ph. Gloor et A. Bussey) ;

3. District de Lausanne et arrondissement d'Ecublens, à Lausanne, Maison du Peuple, salles 5-6 (A. Gavillet, S. Maret et Ch. Jordan).

Vendredi 11 septembre 1970, à 20 h.

4. La Côte, à Morges (A. Gavillet et Ch. Jordan) ;

5. Pied du Jura-Vallorbe, La vallée de Joux, à Orbe (P. Aubert et S. Maret) ;

6. Nord et Sainte-Croix, à Yverdon (J.-Cl. Lassueur et J.-Ph. Gloor) ;

7. Broye, à Moudon (R. Lambercy et R. Deppen).

Les lieux exacts (excepté Lausanne) seront communiqués dans quelques jours.

ORDRE DU JOUR

1. Propositions de modifications des statuts du PSV ;

2. Votation fédérale des 26 et 27 septembre 1970 sur le droit au logement (notamment propagande prévue par les sections) ;

3. Programme d'activité des sections.

La présence de toutes les sections est absolument indispensable, étant donné l'importance des points figurant à l'ordre du jour. La présence de tous les présidents de sections est donc nécessaire. Les autres membres de comités, les membres du Comité directeur de la région et les députés sont très vivement invités à participer à ces assemblées.

Sports divers

Football: En lever de rideau de Lausanne—La Chaux-de-Fonds

Dans le cadre du programme de préparation pour la formation de la sélection olympique suisse, un nouveau match d'entraînement aura lieu le mercredi 2 septembre contre le F.-C. Etoile Carouge, en lever de rideau de la rencontre de championnat Lausanne—La Chaux-de-Fonds. Pour cette rencontre, les joueurs suivants ont été retenus :

Gardiens: O. Bizzozzero (Locarno) et C. Tinturier (Servette). — Défenseurs et demis : E. Corthesy (Vevey), F. Huguenin (Le Locle), P.-A. Huguenin (Vevey), P.-A. Mabillard (Monthey), R. Merlin (Nyon), M. Mingard (Vevey), H. Ruprecht (Frauenfeld), H. Schaller (Moutier). — Attaquants : L. Berini (Gambarogno), M.-A. Bosshard (UGS), F. Messerli (Monthey), F. Meury (Delémont), E. Schoeni (Durrenast) et W. Weber (Winterthour).

Boxe

Ils ont conservé leur titre

Le boxeur français René Roque a conservé son titre de champion d'Europe des poids surlégers en faisant match nul avec le Danois Borge Krogh, au stade de football de Vlaby, à Copenhague. Roque doit surtout à sa combativité d'avoir préservé un titre qui parut lui échapper dans le second tiers du combat. Sa tâche ne fut en effet guère aisée face à un adversaire qui, grâce à son allonge supérieure et à un excellent jeu de jambes, mais répugnant toutefois au contact, lui posa de nombreux problèmes. René Roque, qui disputait son 58e combat, compte à ce jour 44 victoires, 8 défaites et 6 nuls. C'est la première fois qu'il mettait en jeu son titre européen, conquis le 22 avril dernier, à Montecatini, face à l'Italien Sandro Lopopolo.

Le deuxième championnat d'Europe inscrit au programme de la réunion de Copenhague a permis au Danois Tom Bogs de conserver son titre européen des poids moyens en battant, aux points en quinze rounds, le Britannique Chris Finnegan. Comme prévu, le puissant Scandinave s'est donc imposé, mais non sans avoir rencontré une sérieuse résistance de la part du Britannique, champion olympique à Mexico, et qui ne disputait à cette occasion que son quinzième combat professionnel contre cinquante-six à Bogs.

Cela s'est passé dans notre pays

■ **QUATRE CAMIONS SE HEURTENT : UN MORT.** — Une triple collision dans laquelle quatre poids lourds ont été impliqués a fait un tué jeudi peu avant midi à Henniez, sur la route Lausanne-Berne. Un camion bâlois roulant en direction de Payerne a, pour une cause non établie, dévié brusquement à gauche et s'est jeté contre un train routier, bâlois également, qui survenait en sens inverse. Sous le choc, le train routier quitta la route, alors que le camion allait percuter l'avant d'un autre train routier, immatriculé en Italie. Les deux poids lourds furent stoppés sur place et un camion bernois qui suivait le camion bâlois vint encore se jeter contre ce dernier.

Le passager du camion bâlois, M. René Aeberli, 19 ans, domicilié à Bâle, fut si grièvement blessé qu'il succomba à son arrivée à l'Hôpital cantonal de Lausanne.

■ **GROS CAMBRIOLAGE À MORGES.** — Quatre cambriolages, commis vraisemblablement par des « spécialistes », ont été perpétrés à Morges dans la nuit de mercredi à jeudi. Le premier, dans un café, fut infructueux: le tenancier, qui avait déjà été cambriolé il y a trois semaines, avait pris ses précautions. Mais, dans une carrosserie et dans un garage, les malfaiteurs trouvèrent les outils qui allaient leur permettre de commettre un gros coup. Pénétrant alors par effraction dans le magasin de la Migros, ils percèrent le coffre-fort et emportèrent 50 000 fr.

■ **DEUX CONDUCTEURS TUÉS.** — Deux automobilistes ont perdu la vie dans un accident de la circulation survenu jeudi soir à Baltenswil (ZH). Il s'agit de MM. J. Reichmuth, 44 ans, ouvrier CFF, domicilié à Zurich, et J. Plagge, 35 ans, marchand de tapis, de Bâle. L'accident s'est produit à 21 h. 40, sur la route principale Winterthour—Zurich, à la sortie du village de Baltenswil. Le conducteur du véhicule zurichois heurta, pour des raison que l'on n'a pas pu établir jusqu'ici, un piquet de signalisation, perdit le contrôle de sa voiture et fut déporté sur la gauche de la chaussée où il entra en collision avec la voiture venant en sens inverse.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente, échange — Librairie, place du Marché, tél. 23372.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES EMPLOYÉS DE COMMERCE LA CHAUX-DE-FONDS

OUVERTURE des cours du soir

Exercice 1970/1971
Lundi 7 septembre 1970

Technique commerciale - Langues - Préparation aux examens fédéraux de comptable diplômé

Inscriptions au secrétariat, Serre 62, pendant les heures de bureau, ainsi que mardi 1er et mercredi 2 septembre, jusqu'à 19 h.

PRIX DES COURS	Membres de la SSEC	Non-membres
Cours ordinaires	Fr. 20.—	Fr. 70.—
Cours supérieurs	Fr. 25.—	Fr. 80.—

Le directeur: FLORIAN REIST

RADIOPHOTOGRAPHIE

La Ligue contre la tuberculose du district du Locle organise sa campagne annuelle de dépistage par radiophotographie

du 7 au 17 septembre 1970

pour la ville du Locle.

Le camion fonctionnera de la façon suivante: pour le personnel des usines et des administrations, à proximité de celles-ci, à la date et à l'endroit précis qui leur seront fixés ultérieurement; pour les ménagères, les employés de magasins ou les personnes individuelles, **les jeudis 10 et 17 septembre 1970,** de 14 à 17 h., sur la **place du Marché.**

S'inscrire au plus vite au bureau des entreprises ou à la Ligue contre la tuberculose, rue de la Côte 10, chaque jour, de 15 à 18 h., samedi excepté.

Dans les autres communes du district, le camion fonctionnera comme suit:

AUX BRENETS: vendredi 18 septembre
de 8 à 9 h.: fabrique Walther
de 9 h. 30 à 10 h. 30: fabrique Seitz
de 10 h. 30 à 11 h. 45: usines (fabr. Seitz)
de 14 à 15 h.: école, place du village
S'inscrire au magasin Sandoz, tabacs, ou dans les usines.

AUX PONTS-DE-MARTEL: mardi 22 septembre, sous le collège
de 9 à 10 h.: usines
de 10 à 11 h.: écoles
de 11 h. à 11 h. 30: individuels
S'inscrire au bureau communal.

A LA CHAUX-DU-MILIEU: mardi 22 septembre, cour du collège
de 14 h. à 14 h. 15: écoles
de 14 h. 15 à 15 h.: individuels
S'inscrire au bureau communal.

AU CERNEUX-PÉQUIGNOT: mardi 22 septembre, près du collège
de 15 h. 30 à 16 h.: écoles
de 16 h. à 16 h. 30: individuels
S'inscrire au bureau communal.

A LA BRÉVINE: mercredi 23 septembre, cour du collège
de 9 à 10 h.: écoles
de 10 à 11 h.: fabrique et individuels
S'inscrire au bureau communal.

COUT: FR. 3.— PAR PERSONNE

Il est vivement recommandé à chacun de faire contrôler l'état de ses poumons.

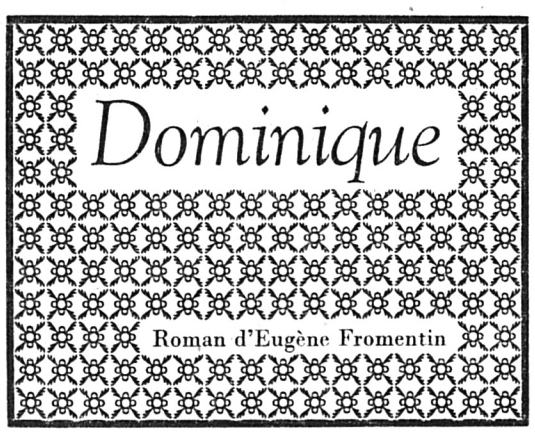

10

Les vers étaient bons, d'un mécanisme ingénieux, libre, imprévu, mais peu lyriques en somme, quoique les intentions du livre le fussent beaucoup. Les sentiments étaient fins, mais ordinaires, les idées débiles. Cela ressemblait, moins la forme, qui, je le répète, à cause de qualités rares, formait un désaccord assez frappant avec la faiblesse incontestable du fond, cela ressemblait, dis-je, à tout essai de jeune homme qui s'épanouit sous forme de vers, et qui se croît poète parce qu'une certaine musique intérieure le met sur la voie des cadences et l'invite à parler en mots rimés. Telle était du moins mon opinion, et, sans avoir à ménager l'auteur, dont j'ignorais le nom, je la fis connaître à Dominique aussi crûment que je l'écris.

« Voilà le poète jugé, dit-il, et bien jugé, ni plus ni moins que par lui-même. Auriez-vous eu la même franchise, ajouta-t-il, si vous aviez su que ces vers sont de moi ?

— Absolument, lui répondis-je un peu déconcerté.

— Tant mieux, reprit Dominique, cela me prouve qu'en bien comme en mal vous m'estimez ce que je vaux. Il y a là deux volumes de pareille force. Ils sont de moi. J'aurais le droit de les désavouer, puisqu'ils ne portent point de nom ; mais ce n'est pas à vous que je tairai des faiblesses, tôt ou tard il faudra que vous les sachiez toutes. Je dois peut-être à ces essais manqués, comme beaucoup d'autres, un soulagement et des leçons utiles. En me démontrant que je n'étais rien, tout ce que j'ai fait m'a donné la mesure de ceux qui sont quelque chose. Ce que je dis là n'est qu'à demi modeste ; mais vous me pardonnerez de ne plus distinguer la modestie de l'orgueil, quand vous saurez à quel point il m'est permis de les confondre. »

Il y avait deux hommes en Dominique, cela n'était pas difficile à deviner. « Tout homme porte en lui un ou plusieurs morts », m'avait dit sentencieusement le docteur, qui soupçonnait aussi des renoncements dans la vie du campagnard des Trembles. Mais celui qui n'existait plus avait-il du moins donné signe de vie ? Dans quelle mesure ? à quelle époque ? N'avait-il jamais trahi son incognito que par deux livres anonymes et ignorés ?

Je pris ceux des volumes que Dominique n'avait point ouverts : cette fois le titre m'en était connu. L'auteur, dont le nom estimé n'avait pas eu le temps de pénétrer bien avant dans la mémoire des gens qui lisent, occupait avec honneur un des rangs moyens de la littérature politique d'il y a quinze ou vingt ans. Aucune publication plus récente ne m'avait appris qu'il vécût ou écrivît encore. Il était du petit nombre de ces écrivains discrets qu'on ne connaît jamais que par le titre de leurs ouvrages, dont le nom entre dans la renommée sans que leur personne sorte de l'ombre, et qui peuvent parfaitement disparaître ou se retirer du monde sans que le monde, qui ne communique avec eux que par leurs écrits, sache ce qu'il est arrivé d'eux.

Je répétai le titre des volumes et le nom de l'auteur, et je regardai Dominique, qui se mit à sourire en comprenant que je le devinais.

« Surtout, me dit-il, ne flattez pas le publiciste pour consoler la vanité du poète. La plus réelle différence peut-être qu'il y ait entre les deux, c'est que la publicité s'est occupée du premier, tandis qu'elle n'a pas fait le même honneur au second. Elle a eu raison de se taire avec celui-ci; n'a-t-elle pas eu tort de si bien accueillir l'autre ? J'avais plusieurs motifs, continua-t-il, pour changer de nom comme j'en avais eu de graves d'abord pour garder tout à fait l'anonyme, des raisons diverses et qui toutes ne tenaient pas seulement à des considérations de prudence littéraire et de modestie bien entendue. Vous voyez que j'ai bien fait, puisque nul ne sait aujourd'hui que celui qui signait mes livres a fini platement par se faire maire de sa commune et vigneron.

— Et vous n'écrivez plus ? lui demandai-je.

— Oh ! pour cela, non, c'est fini ! D'ailleurs, depuis que je n'ai plus rien à faire, je puis dire que je n'ai plus le temps de rien. Quant à mon fils, voici quelles sont mes idées sur lui. Si j'avais été ce que je ne suis pas, j'estimerais que la famille des de Bray a assez produit, que sa tâche est faite, et que mon fils n'a plus qu'à se reposer ; mais la Providence en a décidé autrement, les rôles sont changés. Est-ce tant mieux ou tant pis pour lui ? Je lui laisse l'ébauche d'une vie inachevée, qu'il accomplira, si je ne me trompe. Rien ne finit, reprit-il, tout se transmet, même les ambitions. »

Une fois descendu de cette chambre dangereuse, hantée de fantômes, où je sentais que les tentations devaient l'assiéger en foule, Dominique redevenait le campagnard ordinaire des Trembles. Il adressait un mot tendre à sa femme et à ses enfants, prenait son fusil, sifflait ses chiens, et, si le ciel s'embellissait, nous allions achever la journée dans la campagne trempée d'eau.

Cette existence intime dura jusqu'en novembre, facile, familière, sans grands épanchements, mais avec l'abandon sobre et confiant que Dominique savait mettre en toutes choses où sa vie intérieure n'était pas mêlée. Il aimait la campagne en enfant et ne s'en cachait pas ; mais il en parlait en homme qui l'habite, jamais en littérateur qui l'a chantée.

VAUD

Les circonstances de la vie politique

LAUSANNE
CONTRADICTIONS INTERNES

Dans un commentaire sur le dernier congrès du Parti conservateur-chrétien-social, M. Margot écrit dans la « Gazette de Lausanne » :

« Les congrès politiques se suivent et se ressemblent un peu. En juin dernier, à la suite du congrès socialiste, les observateurs radicaux et conservateurs n'ont pas manqué d'évoquer la « crise » du PSS. Aujourd'hui, après la dernière assemblée des délégués du Parti conservateur-chrétien-social, les observateurs socialistes auraient le droit de se demander qui, d'eux ou des CCS, aura le plus de peine à « résorber ses contradictions internes ». Nous ne sommes pas certain, quant à nous, que le chahut des jeunes Turcs socialistes soit plus chargé de signification que la nette division d'opinion qui est apparue samedi dernier à Bienne. Nous serions même enclin à accorder plus d'importance au second phénomène dans la mesure où il ressemble moins à un mouvement de contestation qu'à un renversement de tendance. Et puis, les divergences socialistes concernent surtout des questions de méthodes, tandis que celles des conservateurs-chrétiens-sociaux touchent au fond même de certains problèmes. Si scission il devait y avoir au sein du grand parti CCS, on devrait sans doute s'attendre qu'elle opposerait l'aile conservatrice alémanique à l'aile chrétienne-sociale romande. »

Orfèvre en conservatisme, M. Margot ne se trompe sûrement pas. Reste à savoir pourtant si, passées les élections de 1971, la tendance sociale des conservateurs demeurera toujours aussi forte en Suisse romande.

LE SENTIER
LA PLUS CHAUDE PIÈCE DE LA MAISON

Nous lisons dans le rapport du Conseil d'administration de l'Hôpital de la Vallée de Joux, sous la signature du Dr Piguet :

« Je voudrais signaler également qu'il nous faut à tout prix envisager le déplacement de la morgue ; en effet, été comme hiver, cette pièce est la plus chaude de la maison, ce qui n'est évidemment pas la qualité première d'un tel endroit et il est indéniable que, par mesure d'hygiène d'une part, par respect pour les familles des disparus d'autre part, il nous faut chercher des locaux adéquats pour cette partie, qu'on le veuille ou non, relativement importante de nos installations. »

Le « qu'on le veuille ou non » du Dr Piguet est d'une ironie merveilleuse et bien jurassienne. Au demeurant, il faut souhaiter qu'on loge bientôt un peu mieux les morts à l'Hôpital du Sentier et le médecin n'a pas tort d'insister.

SAVIGNY
SANS PROTOCOLE

Il y a quelques jours, la Société de développement de Champex a organisé, le plus amicalement du monde, une réception en l'honneur de trois habitants illustres de Savigny : Mmes Pierrette et Blanche Graber et M. Pierre Graber, conseiller fédéral.

L'accueil a été si enthousiaste que le « Nouvelliste » en a oublié sa rogne contre les socialistes et qu'il s'est même fendu d'une demi-page en l'honneur de l'événement.

Du compte rendu de son correspondant, M. Em. B., nous retiendrons ces lignes :

« Pourquoi cette réunion intime? Il faut savoir que depuis cinquante ans, la famille Graber possède un chalet à Champex-d'en-Bas. Un chalet construit par M. Paul Graber, grand lutteur en compagnie de Charles Naine, leaders socialistes du Jura neuchâtelois.

» Si le premier avait choisi Champex pour refaire le plein en vitamines, ce n'est pas sans raison. Tous ceux qui connaissent la station et ses environs l'approuveront.

» Notre nouveau conseiller fédéral y est donc venu lorsqu'il avait à peine deux ans et demi. Et depuis, chaque année, on l'a revu en compagnie de sa famille. De bébé, il s'est fait garçonnet, puis adolescent. Aucun coin de ce merveilleux pays ne lui est inconnu. Jeune homme, il fit la connaissance de Mlle Pierrette Meilland, occupée à servir à l'Alpina. C'est là que la merveilleuse aventure de Pierre et de Pierrette a débuté.

» C'est là aussi que la Société de développement a voulu les recevoir pour commémorer ce demi-siècle de présence à Champex...

» Au cours de la raclette qui suivit l'apéritif, M. Jean Crettex, initiateur de cette rencontre, égrena des souvenirs qui lui sont chers et cela sans protocole. D'ailleurs, de protocole, il n'y en a point à Champex puisqu'on voit presque chaque matin notre conseiller fédéral faire ses amplettes en espadrilles et vêtu comme vous et moi lorsque nous sommes en vacances.»

Quoi qu'en disent certains extrémistes, n'a-t-elle pas des aspects bien sympathiques la démocratie helvétique ?

VÉBÉ.

La restructuration du Parti socialiste vaudois devient réalité

Le dimanche 24 mai, à Mézières, le congrès du Parti socialiste vaudois avait établi les bases d'une restructuration du parti afin que celui-ci puisse œuvrer plus efficacement et qu'il dispose d'un appareil mieux adapté aux exigences actuelles.

Aujourd'hui, ce plan de restructuration est en train de devenir rapidement une réalité. Le secrétaire permanent, dont on rêvait depuis longtemps, va entrer en fonction très prochainement. C'est, en effet, le 1er octobre que Pierre Aguet débutera dans sa nouvelle carrière. Comme on le sait, l'appareil du Parti socialiste vaudois était formé jusqu'ici d'« amateurs » uniquement. Il leur était difficile, sinon impossible d'avoir une activité constante au sein du parti à part leur profession. P. Aguet allégera leurs charges. Il suivra l'action du parti en la soutenant devant les sections et il s'efforcera d'améliorer les méthodes de recrutement.

Les régions

Cependant la restructuration du PSV ne s'arrête pas à la seule nomination d'un secrétaire. Il convient de refondre également ses divisions régionales. En effet, la division actuelle en trente arrondissements correspondant aux arrondissements électoraux est loin de donner entière satisfaction. Conformément aux décisions du congrès de Mézières, sept régions les remplaceront. Les premières assemblées de celles-ci auront lieu le 10 septembre : A Aigle pour le Grand-District-Pays-d'Enhaut, à Vevey pour la Riviéra-Lavaux, à Lausanne pour le district de Lausanne et l'arrondissement d'Ecublens.

Les quatre autres assemblées régionales auront lieu le 11 septembre : soit celle de La Côte à Morges, celle du Pied du Jura-Vallorbe-la vallée de Joux à Orbe, celle du Nord et de Sainte-Croix à Yverdon, celle de la Broye à Moudon.

Deux représentants du bureau du Comité directeur prendront part à chacune d'elles.

Modification des statuts

La restructuration exige, cela va de soi, une modification assez considérable des statuts du PSV. A cet effet, de nombreuses propositions, émanant du Comité directeur, seront soumises à l'appréciation des sept assemblées régionales. Citons les plus importantes. A l'article 5 qui fixe les organes du parti, les comités d'arrondissements sont remplacés par les assemblées régionales.

L'article 9 modifié demande que non seulement les propositions des sections, mais encore les candidatures au Comité directeur parviennent à celui-ci trois semaines avant la date du congrès. De cette façon, on espère mettre fin à certaines rivalités régionales facilement évitable.

L'article 12 se rapporte à la composition du Comité cantonal. Le principal changement proposé est d'y faire pénétrer les présidents de section qui remplaceront les représentants des comités d'arrondissement.

D'autre part, la représentation de la jeunesse par cinq de ses délégués est légalisée.

UN EXÉCUTIF PLUS FORT

A l'article 13, l'obligation pour le Comité directeur de convoquer deux fois l'an le Comité cantonal est supprimée. Cette suppression est très significative. Elle montre clairement que, avec la restructuration, le Comité directeur est le véritable exécutif et que, dorénavant, le PSV ne devrait plus donner l'image d'un aigle à deux têtes, comme ce fut parfois le cas. Ce renforcement des pouvoirs du Comité directeur est encore marqué par l'élargissement de ses compétences financières.

Toutefois, le Comité cantonal aura toujours une raison d'être impérieuse. Trop lourd comme exécutif en raison du nombre de ses membres, il pourra remplacer un congrès, qu'il n'aura pas été possible de mettre sur pied pour des raisons de manque de temps, comme cela se produit relativement souvent, en cas de deux tours d'élections très rapprochés.

LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

La composition du Comité directeur est établie à l'article 14. Jusqu'à présent, ce dernier avait la teneur suivante :

« Le Comité directeur est composé du président cantonal et de vingt-neuf membres, dont les membres socialistes du Conseil d'Etat, le président du groupe du Grand Conseil et trois représentantes des groupes féminins présentées par leur Comité cantonal.

» Il est présidé par le président cantonal et, pour le surplus, se constitue lui-même. »

Il est proposé de modifier ce texte de la façon suivante :

« Le Comité directeur est composé du président cantonal et de 29 membres, dont les membres socialistes du Conseil d'Etat, un conseiller national désigné par les députés vaudois aux Chambres fédérales, le président du groupe du Grand Conseil, trois représentantes des Femmes socialistes vaudoises présentées par leur comité cantonal, trois représentants de la Jeunesse socialiste vaudoise présentés par son comité cantonal, et un représentant de chaque région, désigné par l'assemblée régionale.

Les autres membres du Comité directeur sont élus par le congrès, sur propositions des sections.

» Le Comité directeur constitue son bureau ; il est présidé par le président cantonal. »

On le constate, les modifications atteignent une certaine étendue. D'autre part, un nouvel article 15 stipule que « le Comité directeur dispose d'un secrétariat permanent qui a notamment pour tâche d'assurer les liaisons étroites avec les sections du PSV.»

Enfin, deux nouveaux paragraphes de l'article 16 attribuent des compétences nouvelles au Comité directeur, à savoir la charge

1. De désigner le secrétaire permanent, d'établir son cahier des charges et de contrôler son activité.

2. De statuer sur un recours contre une décision d'exclusion prononcée par une section, en application des dispositions de l'article 5 des statuts du PSS et de l'article 5 du règlement de recours du PSS.

Relevons que ces compétences nouvelles avaient déjà été acceptées par le congrès de Mézières.

LES ATTRIBUTIONS DES RÉGIONS

L'article 17 entérine le nouveau découpage régional tandis que l'article 18 détermine les attributions des régions. Celles-ci seront notamment :

« a) d'organiser des rencontres périodiques des sections, pour discuter des objets communs

» b) d'organiser sur le plan régional les élections et les votations, d'entente avec le Comité directeur

» c) de désigner un délégué au Comité directeur, conformément à l'article 14, alinéa 1.

» Les assemblées régionales sont convoquées par le délégué au Comité directeur ou par le Comité directeur lui-même.

» Elles se réunissent au moins deux fois par an et s'organisent librement.»

LA JEUNESSE

Enfin, un article 22 bis, tout à fait nouveau, et qui comble une lacune, concerne la Jeunesse socialiste. Sa rédaction est la suivante :

« Les jeunes âgés de 30 ans au maximum, affiliés aux sections du PSV, peuvent constituer des groupes locaux ou régionaux.

» Les groupements désignent un comité cantonal qui les réunit au moins une fois l'an et dirige, en accord avec le Comité directeur du PSV, l'action de la jeunesse dans l'ensemble du canton.

» Le Comité cantonal de la JSV rend compte de cette action au congrès ordinaire.

» Les frais de l'activité des groupements et du Comité cantonal de la JSV sont supportés par la caisse de la JSV. »

Comme le lecteur aura pu en juger, les modifications statutaires proposées ont une portée assez considérable, mais elles sont une nécessité, si le Parti socialiste vaudois veut conserver son dynamisme.

B.

LIQUEURS Morand MARTIGNY

Celui-là n'est pas un chef qui ne sait pas s'imposer l'inviolable fidélité à la parole donnée.

A. Bessières.

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16a ns
Scope - Couleurs - Parlé français
Une fois encore les prestigieux sept dans une aventure pleine de violence
LES COLTS DES SEPT MERCENAIRES
George Kennedy, James Whitmore, Reni Santoni, Fr. Silvera

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 20.30 préc. — 16 ans
DERNIER JOUR
Le film le plus célèbre du monde !
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
Sur écran géant 70 mm., son stéréo ! Parlé français · Le film aux 10 Oscars

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Samedi, nocturne à 23.00
Première vision suisse
Un très grand film, un document vrai, tiré du roman d'André Remacle
LE TEMPS DE VIVRE
avec Marina Vlady et Fr. de Pasquale
Un spectacle dont vous vous souviendrez longtemps - Mus. de Moustaki

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
En première
Le tout nouveau Edgar Wallace
LA VENGEANCE DU SCORPION D'OR
Aux limites de l'épouvante!
Le sommet du suspense!
Parlé français - En couleurs

Bourg Tél. 22 86 22
Français: 14.30, 19.00, 21.00 — 16 ans
Anglais: 17.00
2e semaine
CUL-DE-SAC
Françoise Dorléac et D. Pleasence
Un film inracontable et captivant
Prix: Fr. 4.—, 5.—, 6.—

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Samedi, nocturne à 23.15
LE CLAN DES SICILIENS
La fantastique histoire d'un hold-up opéré en plein ciel - Eastmancolor
Alain Delon, Jean Gabin, Lino Ventura

Colisée Tél. 32 51 25
En français: 15.00, 20.30 — 18 ans
En anglais: 17.00 (s.-t.)
2e semaine
L'œuvre osée de Mike Nichols, d'un humour féroce, avec D. Hoffman dans
LE LAURÉAT
(THE GRADUATE)
avec Katharine Ross et Anne Bancroft

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Un film français le plus original et le plus «chaud» - Un éclat de rire libérateur! - Bernadette Lafont dans
LA FIANCÉE DU PIRATE
Eastmancolor

Georges V Tél. 23 45 31
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 10 ans
Première
C'est génial ! - Courez-y !
LES BEATLES « LET IT BE »
En technicolor - Faveurs suspendues

Lido Tél. 23 21 44
Franç.: 14.00, 20.15, 22.15 — 18 ans
Anglais: 16.15, 18.15 (s.-t.)
En première
Le monument de M. Antonioni
Mark Frechette et Daria Halprin dans
ZABRISKIE POINT
Le grand cri de révolte de la jeunesse, capté et transmis par le génial Antonioni. Faveurs suspendues

Métropole Tél. 23 62 22
Du lundi au vendr.: 14.30, 20.30 — 18 ans
Samedi, 14.30, 17.00, 20.30, 23.00
Dimanche, 14.30, 17.00, 20.30
2e semaine
LE LABYRINTHE DE LA SEXUALITÉ
Scope - Couleurs - Parlé français

Palace Tél. 22 13 30
En franç.: 14.00, 20.15, 22.15 — 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)
Le meilleur «thriller» de notre époque! St. McQueen dans le film de P. Yates
BULLITT
avec Jacqueline Bisset et R. Vaughn
La plus formidable poursuites automobile de l'histoire du cinéma

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.15, 20.30 — 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Le superfilm de suspense aux douze vedettes - Parlé français
AIRPORT
avec Burt Lancaster, Dean Martin, Jean Seberg, Jacqueline Bisset, George Kennedy, Helen Hayes, Van Heflin

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 — 12 ans
LES DIX COMMANDEMENTS

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE
HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20, rue de Bâle, 20
TÉL. 22 36 90 · LAUSANNE

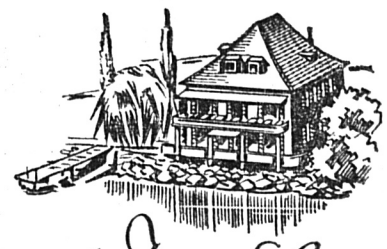

Au Vieux Stand
Lutry
R. CACHEMAILLE
Dans un cadre reposant des repas soignés à des prix étudiés

CHRONIQUE GENEVOISE

CONCERT D'OPÉRETTES

COUR DE L'HOTEL DE VILLE

Samedi 29 août, à 20 h. 45

COLLEGIUM ACADEMICUM DE GENÈVE

Direction: Claude YVOIRE
avec cinq solistes

Œuvres de Strauss, Gilbert, Yvoire et Varney

Places: Fr. 4.—, le soir à l'entrée
Par mauvais temps: Salle Patino
(se renseigner au tél. 169 dès 19 h.)

Etre pour les autres un chemin qu'on utilise et qu'on oublie.

Derniers tirs militaires obligatoires pour 1970

Les derniers tirs militaires auront lieu les 29 et 30 août, au stand de Bernex : samedi matin : Amis du Mannequin, Carabiniers genevois ; samedi après midi : Amis du Mannequin ; dimanche matin : Carabiniers genevois. Au stand de Cartigny : samedi matin. Au stand de Laconnex : samedi matin, samedi après midi, dimanche matin. Au stand de Satigny : samedi matin, dimanche matin, dimanche après midi. Au stand de Versoix : samedi matin, dimanche matin. Au stand de Veyrier : samedi matin, dimanche matin.

AU F.-C. SERVETTE

Le secrétariat du club est désormais installé au stade des Charmilles (chemin des Sports, 1203 Genève). Nouveau numéro de tél.: 45 06 66.

RÉFLEXIONS LIBÉRALES

Le Conseil d'Etat, suivant en cela les vœux exprès de la commission du Grand Conseil chargée de l'examen d'une motion relative à la création d'un service du logement, vient de désigner un secrétaire de la délégation du logement en la personne de M. Paul Gilliand, ainsi que nous l'avons annoncé lundi dernier.[1]

Ce secrétaire devra préparer le travail de la délégation du logement formée par le Conseil d'Etat et l'assister dans l'élaboration d'une politique du logement et dans sa réalisation.

S'il faut saluer la décision du Conseil d'Etat de nommer un secrétaire à la délégation du logement, il faut espérer que celui-ci pourra compter sur l'appui de son collègue de parti, M. François Picot, conseiller d'Etat. En effet, ce dernier n'a-t-il pas déclaré lors de son entrevue avec la commission ad hoc que le travail en équipe était essentiel pour résoudre les problèmes du logement ; que la situation ne sera pas meilleure le jour où une seule personne s'occupera du logement ; que de violentes critiques ne manqueraient pas de s'adresser à l'égard de ce fonctionnaire auquel il serait toujours reproché une certaine appartenance et que de plus ses vues, qui seraient personnelles, seraient forcément étroites.

Serait-ce à gauche que M. Gilliand, auquel nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions, devra chercher ses seuls appuis ?

CACTUS.

[1] Voir le numéro du 24 août.

NDIR. L'article de notre rédaction genevoise, sur la nomination de M. Gilliand, avait pour sous-titre : **« Nous jugerons l'arbre à ses fruits. »** Celui-ci a sauté, ce qui rendait inexplicable le dernier alinéa rédigé comme suit :

« Ainsi que nous l'écrivons en tête de cette article, nous jugerons l'arbre à ses fruits, c'est d'ici à six ou dix mois que nous pourrons constater si la formule du Conseil d'Etat était heureuse, et en écrivant cela nous ne visons pas la personnalité du « délégué permanent au logement » désigné, mais la façon envisagée par le gouvernement pour résoudre un problème angoissant entre tous. »

TRAVAUX PUBLICS

Toujours le manque de coordination

Mercredi, la chaussée du boulevard James-Fazy était enfin revêtue de son tapis goudronné et les travaux qui durèrent des mois et des mois terminés.

Or, jeudi matin les marteaux piqueurs sont à l'œuvre et défoncent cette chaussée battante neuve.

Les habitants qui sont aussi des contribuables sont scandalisés devant l'absence de toute coordination dans les travaux publics.

GENÈVE - INSTRUCTION - ÉDUCATION - GENÈVE - INSTRUCTION - ÉDUCATION

FAX
COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS POUR ÉTRANGERS
20, rue de Lausanne Téléphone 32 06 87

Mon choix est fait et le vôtre?

L'Ecole genevoise d'infirmières Le Bon Secours

reconnue par la Croix-Rouge suisse vous offre ses programmes

d'infirmières et infirmiers en soins généraux
— durée des études: 3 ans
— gratuité des études et de l'entretien pour les élèves suisses

d'infirmières-assistantes et infirmiers-assistants
— durée des études: 18 mois
— gratuité des études — allocation d'études

d'infirmières de la santé publique
— spécialisation réservée à l'infirmière diplômée

Pour tous les renseignements concernant le délai d'inscription et le début des cours, s'adresser chemin Thury 6, 1206 Genève, tél. (022) 46 54 11.

CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

(anciennement Ecole sociale de musique)
subventionné par l'Etat et la Ville de Genève

TOUS LES INSTRUMENTS - COURS THÉORIQUES - ART DRAMATIQUE - ART LYRIQUE - BALLET - INITIATION MUSICALE - RYTHMIQUE - CORPS D'HARMONIE

Inscriptions dès le lundi 31 août 1970

Succursales: Chêne - Carouge - Val d'Arve - Vieusseux - Onex - Petit-Lancy - Grand-Lancy - Aïre - Le Lignon - Vernier - Balexert - Confignon

Renseignements et inscriptions: bd Saint-Georges 36, tél. 25 13 00 de 14 à 18 h. (lundi au vendredi)

Libre avec le Manpower Planning

MANPOWER
prévoit cette semaine 150 missions de travail temporaire dans toutes les professions

Il y en a une qui vous convient
Venez la choisir

Manpower vous attend
5-6, rue Winkelried
✆ 31 68 00

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

Fondation Bartholoni 1835

Subventionné par l'Etat et la Ville de Genève

CULTURE MUSICALE COMPLÈTE - TOUS LES INSTRUMENTS
ART DRAMATIQUE - CHANT - BALLET CLASSIQUE

ANNEXES: Ecole de Saint-Jean - Carouge - Chêne-Bougeries Grand-Saconnex - Onex - Le Lignon - Petit-Lancy - Meyrin

COURS POUR DÉBUTANTS
COURS SUPÉRIEURS PROFESSIONNELS

Ouverture des cours: **14 septembre**

Inscriptions au secrétariat, place Neuve, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., dès le 31 août

Cours industriels du soir

OUVERTURE DES COURS: 6 OCTOBRE 1970

MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES - MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - BATIMENT - GÉNIE CIVIL - ARTS APPLIQUÉS - MOBILIER - HISTOIRE DE L'ART - LANGUES - COMPTABILITÉ - ORGANISATION DU TRAVAIL - PHOTOGRAPHIE - COURS PRATIQUES - LABORATOIRE

Préparation pour l'entrée aux écoles supérieures techniques et à la maîtrise fédérale. Cours de préparation spécial pour la formation des cadres.

Diplôme de techniciens (5 sections)

Renseignements et inscriptions dès le 1er septembre

Secrétariat - direction:

Rue du Jura - rue de la Prairie — Tél. 44 60 82 — Genève

INSTITUT JAQUES-DALCROZE

Subventionné par l'Etat et la Ville de Genève

RYTHMIQUE - SOLFÈGE

PIANO - FLUTE A BEC - RÉÉDUCATION PSYCHO-MOTRICE

Cours d'enfants, d'adolescents et d'adultes
Licence d'enseignement
Diplôme de rééducation psycho-motrice

Centres d'enseignement: Terrassière 44 - Gradelle - Collonge-Bellerive - Carouge - Onex - Lancy - Trembley - Meyrin Versoix - Lignon - Grand-Saconnex

Inscriptions dès le 31 août 1970

Renseignements et programme des cours au secrétariat:
Terrassière 44, Genève, tél. 36 82 50 - 35 - 62 11

Cirque National Suisse

Avec DIMITRI le clown d'Ascona

Genève
28 août - 13 septembre
Plaine de Plainpalais

Représentations: tous les jours, à 20 h. 15.
Matinées: samedi, dimanche et jeudi, à 15 h.

Vendredi 29 août,
GRANDE PREMIÈRE DE GALA
avec le concours du corps de musique La Sirène, de 19 h. 15 à 20 h. 15, dans le cirque.

Location et ouverture de la caisse:
Billets au Grand Passage S. A., rue du Marché 13, le 28 août dès 14 h., les jours suivants dès 10 h. à la caisse du cirque (les billets ne peuvent être obtenus plus de cinq jours avant la représentation).

Service téléphonique:
28 août, après l'arrivée du cirque, jusqu'à 23 h., les jours suivants de 9 à 23 h. **Tél. (022) 26 46 36.**

Zoo ambulant Knie ouvert:
A partir du 29 août, tous les jours, de 10 à 20 h.
Enfants d'artistes jouent au cirque tous les dimanches et Jeûne genevois 10 septembre, à 11 h., pour les visiteurs du zoo.

Déchargement des animaux:
28 août, gare aux marchandises de la Praille, entre 10 et 12 h.

Plus de 350 animaux de tous les pays

Des horaires spéciaux avec correspondances favorables pour la visite du cirque peuvent être obtenus gratuitement aux guichets des entreprises de transports, où tous les renseignements sur d'éventuels trains spéciaux seront donnés.

Le manège éternel

GENÈVE

Avant la votation fédérale sur le droit au logement

Réjouissante évolution

Les électeurs « mâles » viennent de recevoir les textes officiels des arrêtés fédéraux soumis à la votation populaire du 27 septembre 1970, c'est-à-dire dans un mois. Le premier de ces textes concerne l'inscription dans notre vétuste Constitution d'un article 27 quinquies sur l'encouragement de la gymnastique et des sports. C'est une question importante, certes, et nous souhaitons qu'elle soit acceptée par le peuple. Le Parti socialiste est conscient du progrès qui serait réalisé ; c'est pourquoi il demande à l'électorat fédéral de voter oui. Toutefois, si sportifs que nous soyons, nous attachons une importance toute particulière à la deuxième question soumise aux électeurs, celle concernant le droit au logement, soit l'insertion dans notre Constitution fédérale, d'un article 34 sexies ainsi conçu :

. La Confédération reconnaît le droit au logement et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer ou le coût n'excède pas leur capacité financière. Les lois édictées en vertu de cet alinéa seront exécutées avec le concours des cantons ; appel pourra être fait à la collaboration de corporations de droit public et privé.

Si néanmoins, il y a pénurie de logements dans un canton ou une agglomération, la Confédération prend, en collaboration avec le canton intéressé, les mesures temporairement nécessaires pour y protéger toutes les familles et personnes locataires contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation des loyers à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives.

Si acceptée, la législation d'exécution entre en vigueur le 1er janvier 1970, c'est du moins ce que précise le texte de l'initiative ; cependant, le retard provoqué par les atermoiements des Chambres fédérales fait que cette date d'entrée en vigueur n'a plus sa raison d'être ; c'est probablement dès le 1er janvier 1971 que cette législation nouvelle deviendrait effective.

Au moment où d'importants revirements se manifestent dans les formations politiques de notre pays, revirements que nous souhaitons définitifs, il n'est pas inutile de rappeler que les majorités bourgeoises (radicaux, conservateurs, libéraux et gros paysans) tant du Conseil des Etats que du Conseil national, ont rejeté l'initiative du droit au logement et recommandent, dans le texte officiel soumis à l'électorat, de voter contre cette initiative.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est quand la fin de tout contrôle, ou de toute surveillance des loyers, était en vue que le Comité d'action suisse pour le droit au logement s'est constitué simultanément avec des comités d'action cantonaux, le MPF (Mouvement populaire des familles) étant le promoteur de cette vaste entreprise.

Entre 1966 et 1967, l'initiative fut lancée, elle rencontra un joli succès dans les villes et en Romandie, puis elle fut déposée en chancellerie fédérale avec 83 526 signatures valables à l'appui.

Depuis lors la pression populaire s'est accentuée sous des formes diverses à Genève, il y eu la formidable pétition du Parti socialiste genevois qui recueillit le nombre inusité de 25 000 signatures. A Berne, ce fut la manifestation devant le Palais fédéral. Enfin, première victoire, l'Assemblée fédérale prorogea pour une année la surveillance des loyers, cependant que peu avant, à Genève, une convention de droit privé — devenue précaire depuis lors — envisage cette prolongation de la surveillance pour deux ans. Dans un mois, les citoyens ont cette ultime chance de pouvoir se prononcer sur l'initiative du droit au logement. Une acceptation massive aurait ceci de positif qu'elle marquerait la volonté du peuple de voir enfin résolu à brève échéance, l'angoissant problème de la pénurie de logements.

LES PLANS DES STRATÈGES RÉACTIONNAIRES BOUSCULÉS

Si, il y a une année, nous pouvions être pessimistes sur l'issue de la votation fédérale, aujourd'hui nous sommes pleins d'espoir, car cette victoire est en vue, petit à petit les stratèges réactionnaires des partis du centre-droit sont désavoués par leurs congrès sous la poussée irrésistible des militants de la base. C'est ainsi qu'après le congrès des conservateurs et des chrétiens-sociaux tenu samedi dernier à Bienne, où il a été décidé par 83 voix contre 64 de soutenir l'initiative du droit au logement, notre confrère «La Tribune de Genève», nous apprend que les éléments progressistes ont sérieusement secoué le cocotier des ultraréactionnaires, soutiens des milieux immobiliers. Sous la signature de M. Jean Ryniker, nous lisons :

« Des actes et non des mots. C'est l'exigence de la « base » du Parti conservateur-chrétien-social.

» Des pointes assez cruelles ont été adressées aux notables du parti. » Et plus loin : « Et il faut bien le dire, les fameux ténors du parti, ceux dont les noms sont avancés deux fois plutôt qu'une comme candidats à la magistrature suprême sont restés sur une prudente réserve. »

Et notre confrère conclut :

« Tout se passait comme si les délégués des partis cantonaux « en lutte » tentaient de faire comprendre aux conseillers nationaux (et aux Etats) présents qu'il est plus difficile de résister sur le plan local et cantonal aux poussées de la gauche que de céder aux pressions de certains groupes au Parlement.

» A Bienne, samedi, l'épouvantail Arthur Schmid (président du PSS, réd.) brandi par M. Amstad n'a pas fait autant d'effet que la revendication des jeunes : « Les radicaux mé- » ritent une fois d'être isolés. »

Il est compréhensible que nous nous réjouissions en face de cette heureuse évolution, venant après d'autres décisions semblables dans les partis bourgeois.

Si nous sommes optimistes nous ne le sommes pas béatement, placés pour savoir que la bataille sera dure, très dure même. Tous les militants socialistes, tous les syndicalistes en un mot tous les locataires, se doivent dès maintenant de forger cette victoire contre le profit de quelques-uns au détriment de tous. Ceux qui n'ont pas de problème ou n'ont aucune difficulté à propos de leur logement parce qu'ils habitent dans des immeubles appartenant à des institutions ou fondations non menacées par la spéculation se doivent, par simple solidarité de classe, de soutenir eux aussi l'initiative du droit au logement et de préparer l'inscription de ce droit dans la Constitution.

Tous sur le pont le 27 septembre pour la victoire du travail contre le profit.

LOUIS PIGUET.

Les vacances estivales sont finies

Une heureuse évolution du tourisme populaire

A peu de distance la CSS (Correspondance syndicale suisse) a donné deux informations qui ont réjoui tous ceux que le tourisme populaire intéresse ; ce fut d'abord un article sur le record établi par Popularis Tours en 1969, et les heureuses perspectives pour ces prochaines années. Développement réjouissant qui a été le point dominant lors de l'assemblée générale annuelle, tenue à Berne, il y a quelque temps, sous la présidence de E. Leuenberger. Nous avons eu ensuite un résumé d'une autre assemblée générale annuelle, tenue à Montreux, sous la présidence du professeur W. Hunziker, celle de la Caisse suisse de voyage, laquelle connaît également un essor heureux et plein de promesses.

* * *

En 1969, suivant les informations de la CSS, Popularis Tours a augmenté le chiffre d'affaires de son service de voyage de 20,5 %, par rapport à l'exercice écoulé. Alors que les voyages en avion, dont les voyages Airtour-Suisse toujours plus appréciés, atteignent un accroissement de 23 %, les voyages en bateau et les croisières 18 %, le trafic ferroviaire a enregistré une augmentation de 9 %. La forte demande pour des bungalows et des logements de vacances au bord de la mer est frappante ; ceux-ci sont particulièrement appréciés des automobilistes. Rien qu'à Golfo del Sole, le village de vacances appartenant à Popularis, les nuitées ont passé de 78 204 à 96 274. Ce centre de vacances situé au bord de la mer et offrant tous les agréments modernes, aura une capacité totale de 960 lits ; l'étape finale de sa construction est planifiée pour 1970-1971.

De nouvelles actions ont été lancées par Popularis, telles des croisières familiales en haute mer, avec des programmes particuliers pour les enfants afin de décharger les parents.

Une opposition efficace a été faite contre les prix élevés pratiqués en France et ainsi, soit sur la Côte d'Azur et en Corse notamment, les séjours de vacances sont de nouveau en vogue.

* * *

Conjuguant leurs efforts en faveur du tourisme populaire, Popularis Tours et la Caisse suisse de voyage ont facilité la venue chez nous de touristes des USA, de Suède, de France et d'Israël, apport important à l'hôtellerie suisse.

Pour la première fois en 1969, les ventes de chèques REKA faites dans le cadre du système de financement et de paiement des vacances créé par la caisse, ont doublé le cap des 65 millions de francs. Atteignant un total de 65,84 millions, ces ventes marquent une augmentation d'environ 5 %, comparativement à 1968.

Les rabais consentis sur ce montant, avec la participation des dépôts de vente, se sont montés au chiffre record de 9,19 millions de francs. Les chèques REKA remis en paiement aux partenaires de l'économie des transports et du tourisme durant l'exercice ont représenté une valeur totale de 65,28 millions de francs, dont environ 80 % ont été utilisés pour des prestations fournies en Suisse. Cela met une fois de plus en évidence les heureux effets qu'exerce l'activité de la Caisse suisse de voyage sur notre économie touristique.

Une innovation très importante va être prochainement introduite ; dès le 1er septembre 1970, la Caisse suisse de voyage mettra à la disposition des dépôts de vente, en sus des chèques REKA actuels de 5 et 10 fr., un second type de chèques qui permettra, outre les prestations auxquelles il donnait droit jusqu'ici, d'obtenir de **l'essence auprès d'environ 1500 stations** de distribution Avia et BP.

Le développement des activités de la Caisse suisse de voyage dans le domaine de **l'encouragement des vacances familiales** a été tout spécialement marqué par l'ouverture du quatrième centre de vacances REKA, dans le Toggenbourg. L'aggrandissement du village de vacances jurassien de Montfaucon, dans les Franches-Montagnes, qui est en voie d'être achevé, ainsi que la construction, récemment entreprise, de deux nouvelles maisons de sept logements et d'une piscine couverte à Zinal, en sont d'autres preuves très nettes. La Caisse suisse de voyage a fait œuvre de pionnier en construisant à Montfaucon, quatre maisonnettes de vacances aménagées pour assurer l'accès de chaises roulantes dans les pièces, ce qui permet à des familes comptant des infirmes de jouir de vacances agréables, sans complications.

* * *

L'année 1970 a vu encore l'accentuation du tourisme populaire, grâce à Popularis Tours et à la Caisse suisse de voyage, l'un et l'autre devenant simultanément le point de ralliement de milliers de salariés, comme d'une partie de la classe moyenne.

L. P.

Le recteur de l'Université de Genève a le grand regret de faire part du décès de

Monsieur

Pedro ROSSELLO

ancien professeur de l'Institut des sciences de l'éducation, survenu le 25 août 1970.

Martin PETER, recteur

Il est interdit de brûler des pneus à l'air libre

Certains démolisseurs de voitures à Peney en prennent à leur aise ; pour détruire les pneus, ils n'avaient rien trouvé de mieux que de les brûler en plein air, ce qui incommodait les habitants d'Aire-la-Ville surtout lorsque la bise soufflait. Mme J. Zurbrugg, député (pop.), s'en est préoccupé et a demandé au travers d'une question écrite l'intervention de l'autorité.

Dans sa réponse que nous venons de recevoir, bien qu'elle soit datée du 16 juin, le Conseil d'Etat explique que « les services du Département des travaux publics n'ignorent pas qu'il est arrivé à certains démolisseurs de voitures installés à Peney de procéder au brûlage de pneus usagés, encore qu'il s'agisse d'infractions isolées.

» Aux dires de ceux-ci, les marges bénéficiaires extrêmement réduites des exploitants ne permettraient pas de supporter le coût du transport et de l'incinération de ces matériaux à l'usine de Cheneviers.

» De son côté, le Service de l'assainissement, responsable de l'exploitation de l'usine des Cheneviers, fait observer que, pour être incinérés, les pneus doivent passer au préalable dans un broyeur alimenté manuellement, d'où le surcroît de frais qui en découle par rapport au traitement des déchets courants et qui justifie ainsi le tarif de 70 fr. la tonne, pratiqué jusqu'à maintenant à l'égard des démolisseurs.

» Néanmoins, soucieux d'éviter aux habitants d'Aire-la-Ville le renouvellement de semblables désagréments, le Conseil d'Etat, avec le coucours du Département des travaux publics, a fait prendre diverses mesures propres à assurer l'évacuation régulière des pneumatiques à l'usine des Cheneviers. A cet effet, il a été convenu d'appliquer à l'avenir à ces résidus le tarif de 50 fr. la tonne, au lieu de 70 fr., et cela d'une manière générale. Par ailleurs, une surveillance accrue sera exercée, afin que les démolisseurs observent scrupuleusement l'interdiction absolue de brûler ces pneumatiques à l'air libre.

Enfin, selon le résultat de ces contrôles, d'autres mesures pourront éventuellement être envisagées. »

N. d. l. r. — Les contrôles ou autres mesures pourraient bien se faire également autour des villas, surtout en automne et dans le voisinage d'immeubles locatifs; en effet, il n'est pas rare de voir certains propriétaires de villas, ou locataires de celles-ci, amonceler les feuilles mortes humides pour leur bouter le feu. Il n'y a pas grand mal lorsque les feuilles sont sèches, car elles flambent presque sans fumée; il n'en va pas de même lorsque c'est un monceau de feuilles mouillées et de terre, qui fume plus qu'il ne brûle, empoisonnant des quartiers entiers.

Le match des invaincus

Samedi, à 20 h. 30, aux Charmilles

SERVETTE LUCERNE

Caisse ... tes au stade 7 h.

Places à Fr. 10.—, 7.—, 5.— et 3.—

Match des réserves: à 18 h. 30

OFFRES D'EMPLOI

Grande administration de la place

cherche

une secrétaire

pour son secrétariat général

— Semaine de cinq jours.
— Avantages sociaux étendus.
— Travail varié et intéressant.

Les candidates sont invitées à adresser leurs offres et copies de certificats sous chiffre M 920706-18 ou de téléphoner au 26 72 11, int. 233.

Département de la prévoyance sociale et de la santé publique — **Office des allocations aux personnes âgées**

Centre de réadaptation et d'occupation pour handicapés physiques cherche pour entrée immédiate ou à convenir

UN COLLABORATEUR

désirant surveiller et organiser les travaux de l'un de nos ateliers pour handicapés.

Nous demandons:

— nature ordonnée et méthodique;
— contact facile avec des handicapés;
— capable de diriger une équipe.

Le poste offert permet à son titulaire d'exercer une activité intéressante, variée et indépendante.

Il va sans dire que notre nouveau collaborateur sera préparé à sa nouvelle fonction et familiarisé avec son nouveau champ d'activité.

Les candidats de nationalité suisse peuvent faire parvenir leur offre, avec curriculum vitae et photo, à la direction de l'Office des allocations aux personnes âgées, avenue Ernest-Pictet 28-30, 1203 Genève.

Les événements dans le monde

Mésentente à Bordeaux

Les représentants des partis socialiste, radical et de la convention des institutions républicaines, qui s'étaient réunis jeudi soir à Bordeaux pour désigner un candidat unique de la gauche non communiste à l'élection législative partielle de cette ville se sont séparés après deux heures de discussions sans être parvenus à se mettre d'accord.

La délégation socialiste, forte de sept personnes, comprenait notamment: Yvan Bric, premier secrétaire fédéral, et Philippe Madrelle, député de la Gironde.

Les quatre délégués de la convention étaient conduits par M. Gabriel Taix, « candidat déclaré ».

Les huit représentants radicaux comprenaient le Dr Julien, secrétaire général de la fédération de la Gironde. Ils avaient été précédés par M. J.-J. Servan-Schreiber, député de Meurthe-et-Moselle et secrétaire général du Parti radical.

La délégation socialiste a fini par quitter la salle.

Mais, deux heures après la réunion, la fédération socialiste de la Gironde, dans un communiqué, se déclarait favorable à une dernière réunion tripartite dans la journée de vendredi et maintenait la candidature d'Alain Savary.

De son côté, Servan-Schreiber n'a toujours pas présenté « son » candidat...

ITALIE :
AUGMENTATION D'IMPÔTS

Le gouvernement de M. Colombo a approuvé des mesures fiscales urgentes qui sont entrées en vigueur à minuit.

Le décret prévoit que les caisses de l'Etat verront affluer chaque années 500 milliards de lires (environ 3,5 milliards de francs suisses) de recettes supplémentaires destinées à relancer la production industrielle et à assainir le budget social. Le «catalogue » précise notamment :

1. Le prix de l'essence super passera de 140 à 162 lires le litre.

2. L'impôt sur le chiffre d'affaires concernant les articles de luxe, tels que fourrures, bijoux, cosmétiques et boissons alcoolisées sera relevé.

3. Le «Toto» (pronostics concernant les matches de football) de même que certains contingents de papier seront dorénavant plus chers.

L'OIT MET LA CEINTURE...

Pour des raisons d'économies, une importante réunion internationale qui devait avoir lieu le mois prochain à Genève, dans le cadre de l'OIT, a été renvoyée : la réunion de la Commission des industries mécaniques.

Cette mesure d'économie, indique-t-on au siège de l'OIT a été prise dans l'attente de la suite qui sera donnée au projet de loi, récemment approuvé par le Sénat américain, qui réduit de 3,7 millions de dollars le total de la contribution américaine pour 1970, d'un montant de 7 millions de dollars environ, au budget de l'OIT.

RÉTICENCE ISRAÉLIENNE

Le vice-président du Conseil, M. Yigal Allon, parlant jeudi soir à Tel-Aviv, a rejeté l'idée avancée par des conseillers de la Maison-Blanche, concernant la création d'une force commune américano-soviétique chargée de veiller au respect de l'accord conclu entre Israël et les Etats arabes.

« L'introduction de ce nouveau facteur au Proche-Orient ne pourrait que nous éloigner d'une paix réelle, a dit M. Allon. Ce que les Américains devraient faire, c'est proposer qu'eux-mêmes et les Soviétiques quittent le Proche-Orient. Mais au cas où les Soviétiques s'y refuseraient, il serait sans doute fort utile que les Américains soient dans la région. »

LES ÉTATS-UNIS
SANS SÉCURITÉ SOCIALE

Le sénateur Edward Kennedy a déposé jeudi sur le bureau du Sénat américain un projet de loi visant à établir d'ici à 1973 un système de sécurité sociale dont pourraient prétendre bénéficier tous les Américains.

« Les Etats-Unis sont le seul grand pays développé du monde qui ne possède pas un système national de sécurité ou d'assurances sociales », a déclaré le sénateur pour expliquer sa démarche.

Le projet de loi est basé sur les recommandations contenues dans un rapport rédigé après deux ans d'études par une commission spéciale créée en 1968 par M. Walter Reuther, ancien président du syndicat des travailleurs de l'industrie automobile qui a trouvé la mort au début de l'année dans un accident d'avion.

AMÉRIQUE LATINE:
NOUVEL ASSASSINAT POLITIQUE

L'influent dirigeant syndical argentin José Alonso, de tendance péroniste, ancien secrétaire général de la Confédération générale du travail, a été assassiné jeudi matin d'une rafale de mitraillette au moment où il sortait de son domicile.

Les coups de feu ont été tirés depuis deux voitures qui passaient alors à la hauteur de M. Alonso. Celui-ci marchait alors en compagnie d'un autre dirigeant syndical dont l'identité n'a pas été révélée. La police, qui fournit d'ailleurs une version toute différente de l'attentat, a immédiatement établi des barrages dans le quartier mais les assassins n'ont pas été retrouvés.

CONFÉRENCE DE PARIS:
ESPOIRS REMIS

Rentré mercredi de Hanoi, M. Xuan Thuy n'était pas jeudi matin au rendez-vous de M. David Bruce à la conférence de Paris sur le Vietnam. Il faudra attendre la semaine prochaine pour cette rencontre tant attendue entre le chef de la délégation nord-vietnamienne — porteur sans doute de nouvelles instructions — et le nouveau chef de la délégation américaine, auquel le président Nixon a remis des pouvoirs étendus. En attendant, la séance hebdomadaire — la 81e hier — a perdu tout intérêt et n'a été qu'une séance de routine de plus.

● Le plus âgé des inculpés du procès dit de la thalidomide (plus connu en Allemagne sous le nom de Contergan), M. Jacob Chauvistre, est mort des suites d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 72 ans. C'est le représentant de la maison Chemie Gruenenthal qui a annoncé la mort de son ancien directeur, lors de l'ouverture, jeudi à Alsdorf près d'Aix-la-Chapelle (Rhénanie du Nord-Westphalie) de la 251e séance du procès dit de la thalidomide...

«HIPPIES» HOLLANDAIS ET «GRÉVISTES» AMÉRICAINES

A Amsterdam, une fois encore, la responsabilité bourgeoise est entrée en conflit avec le laisser-aller des jeunes « hippies ». L'arrêté municipal interdisant à ceux-ci d'utiliser la place du Dam et ses abords comme campement et comme dortoir ne pouvait, une fois adopté, rester lettre morte: mais il a déclenché une émeute.

Notre société est bien souvent incapable d'aborder les problèmes de la jeunesse, ou du moins d'une certaine jeunesse, autrement qu'avec une attitude répressive. Qui plus est, l'autorité publique a surtout cédé aux pressions d'une partie des commerçants et au désir exprimé en haut lieu de faire place nette pour la visite du dirigeant indonésien Suharto. Vouloir faire cesser brutalement ce qu'on a toléré pendant des mois et des années n'est jamais fort heureux.

Toute répression de ce genre soude des groupes et des courants distincts. Nous sommes loin d'éprouver une sympathie sans limites pour le phénomène «hippy», mais il est le produit typique d'une société dont les injustices et les aberrations ne peuvent que susciter toujours un courant de révolte généreuse parmi toute une jeunesse.

Cette révolte n'a pas été assez utilisée et a été mal canalisée par la gauche traditionnelle.

A chaque époque ses anarchistes: si une frange de la jeunesse remplace l'action organisée et le combat pour une société meilleure par un comportement asocial, par la fuite néfaste vers le « rêve » et la drogue, à qui la faute ?

Une certaine bourgeoisie a, avec les « hippies », les jeunes qu'elle mérite.

Encore est-il inadmissible d'amalgamer la majorité « inoffensive » de ces garçons et filles et la minorité de ceux qui présentent un danger pour les autres.

Il est significatif qu'à Amsterdam un mouvement élaboré, les « kabouters » *, se soit pleinement solidarisé avec les « victimes ». Ce mouvement a obtenu un succès aux élections communales de juin, emportant à Amsterdam cinq sièges sur 45.

Il défend, sur les problèmes des villes, un certain nombre d'idées très valables, qui sont des idées de gauche, reprises en partie des anciens « provos ».

Il est significatif aussi que, dans le camp de la répression, se soient retrouvés aux côtés de la police des fusiliers marins en goguette et des « souteneurs » des rues roses...

*

« Les jeunes » ne constituent pas une classe à part dans la société. De même « les femmes » (qui sont, elles, majorité et non minorité...) ne forment pas un groupe « opprimé» en tant que tel. Mais on sait bien ce que parler veut dire.

Si le mouvement féministe, depuis les suffragettes de 1900, a toujours eu ses outrances, une grande majorité de femmes, dans la société d'aujourd'hui, continuent de subir une double exploitation sociale: elles sont exploitées en tant que travailleuses et elles subissent en outre des discriminations en tant que femmes.

Entre l'horizon trop limité de la ménagère et le statut de femme au travail obligée de faire face à deux fois plus de problèmes que le travailleur masculin, aucun point d'équilibre n'a été trouvé.

Cette « grève » d'Américaines, dont il est difficile de situer l'importance à travers les aspects fragmentaires d'une information qui se veut drôle et mérite mieux que des plaisanteries sur les Lysistrata, est un paradoxe dans un pays où les femmes ont entre les mains un secteur important des affaires et où toute une littérature existe sur les frustratoins du mâle américain, fréquemment « tondu » en cas de divorce.

Mais les métiers les moins bien payés sont aussi dévolus à des millions de femmes. La situation des Noires est bien pire.

Tout récemment, le 10 août, la Chambre des représentants adoptait une proposition (par 350 voix contre 15) visant à introduire un amendement constitutionnel pour garantir l'égalité des sexes.

Les syndicalistes, et beaucoup de femmes, sont perplexes: faut-il aussi abolir les dispositions « discriminatoires » qui protègent les femmes contre les pires formes d'exploitation ?...

Un certain féminisme restera dans l'impasse tant que subsisteront les structures socio-économiques de la société bourgeoise traditionnelle.

Dans l'immédiat, faire campagne pour des crèches et des « garderies d'enfants ouvertes jour et nuit», comme le demandent ces femmes américaines, est un des moyens d'entamer ces structures. *R. F.*

(« Le Peuple », Bruxelles.)
* Qu'on traduit par « elfes », « lutins » ou « farfadets ».

Protection de la jeunesse hier et aujourd'hui

Il y a une trentaine d'années, la toute-puissance peternelle était incontestable et incontestée et ne laissait à l'enfant même s'il avait atteint l'âge de raison que deux solutions: se plier ou se faire briser.

Dans le premier des cas, on obtenait des êtres dociles, maniables et ne se forgeant un caractère qu'au cours des épreuves de la vie, que la plupart d'ailleurs subissaient sans contestation parce que c'était la coutume et qu'ils ne voyaient pas d'autre issue. Le sacro-saint respect de la hiérarchie et des choses établies.

On disait alors que ce jeune homme ou cette jeune fille avait reçu une éducation parfaite.

Les autorités louaient le bon sens des parents qui avaient si bien réussi à faire de leurs enfants des citoyens qui ne mettraient pas leur tranquillité en péril.

Dans le deuxième cas, la coutume pour briser la résistance, la volonté ou parfois simplement l'incompréhension des jeunes, la bastonnade était de rigueur.

Bastonnade à l'école pour celui qui avait de la peine et bastonnade à la maison parce qu'il avait suivi avec peine.

Si les faits ne s'arrêtaient que là il n'y aurait rien de plus nouveau que ce qu'Erkmann-Chatrian ont déjà conté.

L'INCOMPRÉHENSION
DEVIENT INJUSTICE

Malheureusement, les plaies corporelles se cicatrisent beaucoup plus rapidement que les conséquences morales. L'incompréhension des parents devient une injustice aux yeux de l'enfant et se transforme bientôt en révolte dans le cœur des jeunes qui n'acceptent pas volontiers l'assassinat de l'image qu'ils ont de la vie.

A la première occasion ou lorsque la coupe est pleine, cette révolte éclate.

A l'époque c'était le drame.

Si les punitions, les privations, ne suffisaient pas, beaucoup de parents avaient recours aux autorités compétentes. Ces dernières avaient un remède implacable.

Sur notre territoire helvétique fleurissaient ce qu'on appelait en France des « corridas » et en Suisse des maisons de correction.

A vrai dire, la plupart n'étaient destinées qu'aux garçons et aux jeunes gens. La plus renommée d'entre elles, appelée autrefois Les Croisettes, près d'Epalinges, était un véritable bagne, où l'humiliation, la souffrance, les privations étaient quotidiennes. Celui qui ne supportait pas cet enfer tentait de s'évader. Repris grâce à son uniforme de bagnard, il passait dix-huit jours dans un cachot sans lumière, sans possibilité de s'allonger, avec une soupe et un morceau de pain par jour. La nuit, le détenu la passait sur un grabat. C'est ainsi qu'entre autres incidents et en fin de désespoir un jeune homme de dix-sept ans se pendait à l'espagnolette d'une fenêtre.

Avec la bienveillance du Service de la « protection » de la jeunesse et des départements vaudois de justice et police et de l'instruction publique et des... cultes!

DÉPASSÉS OU
DÉMISSIONNAIRES

Les méthodes d'éducation d'il y a trente ans ont formé une génération de parents qui seraient malvenus d'appliquer les principes d'alors.

Beaucoup savent trouver la mesure, quelques-uns démissionnent et d'autres sont dépassés.

Sont dépassés les parents qui ne comprennent pas qu'une évolution s'est faite, que nous vivons à un rythme beaucoup plus accéléré, que les critères de comportement et d'éducation valables autrefois ne sont plus complètement les mêmes aujourd'hui.

Quant aux démissionnaires, ils ont complètement renoncé à avoir une autorité quelconque sur leurs rejetons.

Les uns par nécessité de travailler à deux pour subvenir aux besoins de la famille, d'autres par appât du gain ne se donnent plus la peine de s'occuper de leur progéniture.

Ils laissent le soin de leur éducation soit à la rue, soit à la télévision qui leur conseille par l'image de voiler leur chétivité par des cheveux à la Sanson et par une barbe hirsute; et pour la culture interviennent les grands margoulins, éditeurs de brochures dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles mènent à l'abrutissement le plus immédiat.

LES EXPLOITEURS

Il n'en reste pas moins que ces jeunes livrés à eux-mêmes sont sous l'emprise d'adultes, conscients et organisés, qui exploitent commercialement une jeunesse dont l'idéal pourrait être dirigé ailleurs que sur une largeur de pantalon et le dernier disque de Tom Jones.

Que tout cela soit un accessoire et des fantaisies par lesquelles les jeunes de toutes les époques ont passé, fort bien. Que cela devienne une fin en soi démontre encore une fois la culpabilité des exploiteurs adultes sur l'inconscience juvénile, ou simplement sa possibilité d'achat.

Car malgré les améliorations et les possibilités actuelles, les jeunes ne disposent pas d'autant d'argent qu'on le prétend en général et surtout pas assez pour satisfaire aux diaboliques tentations de commerçants sans scrupules.

Pour quelques-uns c'est un drame, pour beaucoup un complexe. Pour d'aucuns, ils tentent leur chance dans la poche... des autres.

Alors intervient la protection de la jeunesse d'aujourd'hui, institution de l'Etat desservie par des hommes et des femmes pleins de dévouement, certes, psychologues, psychiatres, pédiatres, pleins de théories universitaires, mais, pour beaucoup, célibataires. Donc, manquant un tantinet d'expérience familiale.

Pour eux, les parents sont presque toujours fautifs, qu'ils aient été trop durs ou pas assez. On ne protège pas les jeunes contre eux-mêmes, mais souvent contre leurs parents. C'est souvent, hélas! nécessaire, mais c'est fait de façon si malhabile que le dernier lien de respect qui pouvait subsister entre adolescents et parents disparaît.

Il arrive que l'on protège tout à fait légalement les illégalités de jeunes qui ont la finesse de se faire passer pour des victimes.

La tâche de la protection de la jeunesse est compliquée, c'est indéniable. Il lui est impossible de lutter contre les prévaricateurs de toutes sortes ayant pignon sur rue, contre les bâtisseurs d'HLM qui omettent de penser aux espaces libres pour les enfants ni même contre ce gendarme genevois demandant à un écolier combien il avait d'argent de poche et, sur la réponse de ce dernier qu'il avait 5 francs, de déclarer: « Donne-les-moi, ça t'apprendra à marcher en dehors du passage à piétons. »

(Il eût mieux valu éduquer que sévir.)

UN CONCILIATEUR
PLUTÔT QU'UN JUGE

La protection de la jeunesse d'hier était à sens unique et arbitraire.

Celle d'aujourd'hui est moins aveugle et remplit son rôle, même si elle est aussi parfois à sens unique.

Mais le mieux serait de transformer le titre et l'activité sous le nom et le fait de: Service de l'éducation pour la jeunesse.

Ce service où jeunes et parents pourraient trouver une solution à des divergences, litiges ou difficultés familiales, solution prise d'un commun accord sous la direction d'une personne compétente, mettrait en confiance les uns et les autres, évitant de tomber dans le travers de cette protection de la jeunesse où il semble toujours y avoir un accusateur et un accusé, et un juge plutôt qu'un conciliateur.

Albert Luginbuhl